



Assemblée générale

Soixante et unième session

48^e séance plénière

Lundi 6 novembre 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

En l'absence de la Présidente, M. Al-Murad (Vice-Président), assume la présidence.

en 1981 par l'Assemblée générale par sa résolution 36/55. Il est déclaré, à l'article 3 :

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 44 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Note du Secrétaire général (A/61/175)

Projets de résolution (A/61/L.11 et A/61/L.16)

M. Zaki (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui afin d'examiner l'importante question inscrite à l'ordre du jour sous l'intitulé « Culture de paix ». Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la question, publié sous la cote A/61/175. Cela fait longtemps que le Pakistan s'y intéresse et s'emploie à promouvoir une culture de paix à travers la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Promotion du dialogue et de la compréhension entre les religions et les cultures et de la coopération en faveur de la paix ». Cette résolution a été adoptée par consensus aux cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions de l'Assemblée générale.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, qui fut adoptée

« La discrimination entre les êtres humains pour des motifs de religion ou de conviction constitue une offense à la dignité humaine et un désaveu des principes de la Charte des Nations Unies et doit être condamnée comme une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme [de 1948]. »

La Déclaration prône la promotion de la compréhension, de la tolérance et du respect des religions et des convictions, de même qu'elle atteste que la liberté de culte doit concourir à la réalisation des objectifs de paix mondiale, de justice sociale et d'amitié entre les peuples, ainsi qu'à l'élimination des idéologies ou pratiques du colonialisme, du racisme et de la discrimination raciale. Sur la base de ces mêmes principes, l'Assemblée générale a adopté, en 1999, son historique Déclaration en faveur d'une culture de paix, qui met en relief la promotion d'une coopération multilatérale, le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par le dialogue, la coopération et le règlement pacifique des différends.

Ces engagements internationaux en faveur de la tolérance et de la paix revêtent une importance particulière à l'heure de la mondialisation, qui se caractérise par la multiplication des échanges entre les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



cultures et les civilisations. Ces rapprochements ont donné naissance à de nouvelles formes d'échanges et d'entente entre les peuples de différentes régions et créé des possibilités sans précédent de transmission des idées.

Paradoxalement, tout en favorisant le rapprochement des peuples, ces vastes réseaux de connexion et d'interdépendance ont engendré des divisions et des dissensions entre les sociétés et en leur sein. Tout en encourageant une meilleure connaissance des autres peuples, la multiplication des sources et filières d'information a dans bien des cas renforcé les stéréotypes et accentué les différences et le cloisonnement. Ainsi, un abîme d'incompréhension semble se creuser entre les confessions et les civilisations. Souvent, ces divisions et frictions transparaissent dans le ton et le contenu religieux de certains discours. Cela tient à la fois à un manque de connaissances et de compréhension.

Alors que les États qui composent le monde actuel se distinguent par des systèmes politique, économique, social et culturel forgés par l'histoire, par les traditions et les valeurs culturelles qui leur sont propres, le seul garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales est la reconnaissance universelle du droit de tous les peuples et de toutes les nations à déterminer librement la voie de leur progrès et développement. L'Assemblée générale contribue de façon essentielle à bâtir un ordre mondial équitable, tel qu'imaginé dans le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

En reconnaissant ce rôle important, le Président de la soixantième session a exprimé son ferme attachement à la nécessité d'établir un dialogue et de favoriser la compréhension entre les civilisations, les cultures et les religions pour empêcher les incidents provocateurs et pour élaborer de meilleurs moyens de promouvoir la tolérance et le respect des religions et des croyances. Nous espérons que la soixante et unième session, sous l'habile direction de sa Présidente, poursuivra cette tâche et qu'elle apportera une contribution positive à la promotion et à la progression d'un dialogue fort nécessaire sur la question importante et délicate du respect des religions.

Dans son rapport présenté à la soixante et unième session, la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction a souligné la tendance alarmante à la diffusion de l'intolérance religieuse dans de nombreuses régions du monde. La Rapporteuse a

noté avec préoccupation que « la tolérance entre communautés [religieuses] n'était pas toujours à l'ordre du jour. Ce problème résulte notamment de l'action menée par les organes gouvernementaux intéressés et par le rôle négatif joué par certains médias qui stigmatisent certains groupes religieux. » (A/61/340, par. 26)

L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme devraient assumer la principale responsabilité pour ce qui est d'élaborer des moyens de prévenir les pires conséquences de la diffamation des religions qui se manifestent dans les cas d'islamophobie.

On trouve dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale des éléments juridiques au stade embryonnaire qui traitent de l'incitation à la haine religieuse. S'il est nécessaire d'invoquer et d'appliquer sincèrement tous ces mécanismes existants pour promouvoir la compréhension entre les religions et les civilisations, il est également nécessaire de combler d'urgence le vide juridique et de remédier à la rareté de lois pertinentes traitant des questions relatives à l'intolérance religieuse. À cet égard, le Pakistan aimerait faire les propositions suivantes.

Premièrement, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, par le biais de leurs résolutions et décisions pertinentes, devraient condamner l'intolérance religieuse et s'attaquer à la diffamation des religions, en particulier au lien injustifié établi entre l'islam et, d'autre part, la violence et le terrorisme. L'Organisation des Nations Unies, dans son entreprise de promotion du multiculturalisme religieux, devrait lancer un appel à l'ensemble de ses Membres pour empêcher et décourager l'hostilité et la discrimination contre l'islam et les peuples musulmans.

Deuxièmement, pendant cette session, l'Assemblée générale devrait tenir une réunion de haut niveau à laquelle participeraient des organisations de la société civile et qui serait centrée sur la question de l'incitation à la haine raciale et religieuse et de la promotion de la tolérance.

Suite aux recommandations de la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction, l'Assemblée générale devrait encourager les États Membres à engager des consultations en vue de définir une stratégie internationale pour s'attaquer à la question de l'intolérance religieuse et pour élaborer un instrument juridiquement contraignant destiné à lutter

contre la diffamation et à prévenir l'intolérance religieuse.

Pour promouvoir l'harmonie et la coopération entre les cultures et les civilisations, le Président du Pakistan, le général Pervez Musharraf, a présenté une initiative sur la « modération éclairée », qui souligne les principes du renforcement universel du bien-être humain, de la liberté et du progrès, de l'instauration de l'harmonie et de la compréhension entre tous les peuples, et de la recherche du règlement pacifique des conflits. Cette stratégie a été adoptée par le Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenu à Putrajaya (Malaisie) en 2003.

Enfin, je suis heureux d'annoncer que, conformément à notre pratique antérieure de promotion d'une culture de paix à l'Organisation des Nations Unies, le Pakistan, en collaboration avec les Philippines, présentera de nouveau pendant la soixante et unième session un projet de résolution sur la promotion de la compréhension religieuse et culturelle. Entre autres choses, le projet de résolution soulignera la nécessité de renforcer la liberté, la justice, la tolérance, la coopération et le respect de la diversité des cultures et des religions, en tant qu'éléments importants s'agissant d'instaurer la paix et la sécurité internationales.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus. Cela constituerait une preuve de notre détermination collective à promouvoir la paix, la prospérité et l'espoir pour tous, et un rejet catégorique de l'intolérance, de la haine et de la discrimination. Il est impératif de ne pas permettre que l'appartenance ethnique, la religion, la culture, la langue et la race deviennent une source de division au cœur de l'humanité qui nous est commune. Nous, les représentants assemblés ici, devons être les catalyseurs de la coopération, et non pas les prophètes d'un avenir malheureux. Nous devons affirmer l'indivisibilité de la race humaine. Nous devons réaffirmer notre humanité commune et nos valeurs universelles communes. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons édifier une structure de paix et d'harmonie stable entre tous les peuples de l'Organisation des Nations Unies.

M. Aldai Ali (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter au Président par intérim mes félicitations à l'occasion de son élection aux fins d'aider à présider l'Assemblée générale, organe au sein duquel sont déployés en

collaboration des efforts pour répondre aux préoccupations des hommes. Je suis aussi tout particulièrement heureux de féliciter de son élection M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, première femme arabe élue à la présidence de l'Assemblée générale.

Ma délégation a examiné le rapport du Secrétaire général sur la promotion du dialogue entre les religions (A/60/201), ainsi que le rapport sur l'examen global à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), préparé par l'UNESCO et communiqué à l'Assemblée générale avec une note du Secrétaire général (A/60/279). Si nous nous félicitons des progrès réalisés par les États Membres et les institutions des Nations Unies, ainsi que par les organisations non gouvernementales, dans les différents domaines couverts par la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, nous avons également pris note des obstacles qui ont empêché de réaliser des progrès dans d'autres domaines.

L'instauration de la paix est l'un des objectifs principaux de l'UNESCO depuis sa création à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis la fin du XX^e siècle, l'UNESCO s'est attaché à édifier une culture de paix dans les esprits. C'est là une tâche très compliquée, étant donné la situation actuelle du monde, qui est le théâtre de guerres mais aussi de changements économiques et stratégiques importants.

Par sa définition d'une culture de la paix, l'UNESCO a prouvé qu'elle avait des valeurs promouvant des attitudes et comportements communs fondés sur la non-violence et le respect des droits fondamentaux des êtres humains, et favorisant la compréhension, la tolérance et l'unité. Elle l'a fait dans le cadre d'une coopération qui encourage tous les groupes sociaux à apporter leur contribution et met l'accent sur les échanges d'informations.

La culture de la paix est étroitement liée à la promotion du développement, de la sécurité économique et sociale, de la démocratie, de la stabilité politique, du désarmement, de la sécurité militaire, de l'égalité et du dialogue économiques, et de la cohésion internationale. Le développement d'une culture de la paix s'appuie sur des valeurs partagées à l'échelle internationale, parmi lesquelles le respect de la vie humaine, la liberté, la justice, l'unité, la tolérance, les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Il est bien

entendu qu'une paix fondée sur la justice et le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine constitue également un objectif humanitaire en soi. La paix est la route qui mène à la construction et à la stabilité, et une avenue vers la créativité et l'innovation dans tous les domaines.

La génération actuelle du Soudan a été élevée suivant les principes que j'ai mentionnés. Ces principes ont mené à la paix dans mon pays. La génération d'aujourd'hui n'a pas été élevée pour respecter la guerre et l'agression. En fait, à l'image de ses grands ancêtres, notre peuple rejette la guerre, l'injustice et la persécution; il a fait le choix de protéger sa terre, son honneur et ses biens. Celui qui meurt sans protéger sa terre, son honneur ni ses biens est un martyr. La paix est également devenue un objectif stratégique pour mon pays. Elle est la pierre angulaire du développement et du progrès.

Alors que le Soudan se tourne vers une avenir pacifique et radieux, après bien des années de guerre civile qui ont entraîné la mort de plus de 2 millions de mes concitoyens et le déplacement de plus de 4 millions de femmes, d'enfants et de personnes âgées – en plus de la destruction des infrastructures et des ressources naturelles –, mon pays a enregistré, début 2005, le plus grand succès de son histoire moderne, à savoir l'Accord de paix global concernant la partie méridionale de notre État. Cet Accord a mis fin à 22 ans d'effusions de sang. Comme suite à cette avancée fondamentale, le Soudan consacre maintenant l'essentiel de ses efforts à faire de cet Accord une réalité. Aujourd'hui, soit presque deux ans après la signature de l'Accord, la liste de ce que nous avons accompli comprend notamment l'application de plusieurs de ses dispositions aux niveaux fédéral et provincial.

Cette année, mon pays a enregistré un nouveau succès en signant, à Abuja, l'Accord de paix pour le Darfour. Cette entreprise a reçu l'appui de l'Union africaine et de notre pays frère, le Nigéria, qui a généreusement accueilli les intéressés. Mon gouvernement s'efforce vigoureusement de convaincre les autres parties d'adhérer à l'Accord afin que la paix et la stabilité règnent dans l'ensemble du Soudan. À cet égard, je tiens à dire que mon gouvernement va poursuivre ses efforts. Nous sommes parvenus à un accord de paix global de la plus haute importance dans la partie orientale du pays. Cet accord a été parrainé par notre pays frère, l'Érythrée, qui a pour cela toute notre reconnaissance.

Dans cet environnement pacifique, le Soudan œuvre pour faire de la culture de la paix une réalité – en la faisant passer de la théorie à la pratique quotidienne. En ce sens, et avec l'assistance des institutions spécialisées des Nations Unies, le Soudan a lancé un programme pour aider les réfugiés et les personnes déplacées à regagner leur terre. Nous aidons aussi ceux qui rentrent volontairement à reprendre une vie normale. En outre, nous avons mis en œuvre avec succès un programme de désarmement, démobilisation et réintégration pour permettre aux anciens combattants de revenir à la vie civile et de retrouver un emploi. De plus, nous essayons de donner aux enfants qui sont rentrés chez eux la possibilité de poursuivre leurs études grâce à des programmes éducatifs intensifs qui intègrent les principes et valeurs d'une culture de la paix et de la tolérance.

Suivant cette même approche, mon gouvernement a mis en place des comités spéciaux pour amender les lois et les mettre en conformité avec la constitution de transition, pour promulguer une loi sur les partis politiques et pour accélérer le processus de relèvement et de réconciliation nationale. Non content de mettre en place des programmes prioritaires spéciaux pour satisfaire aux exigences de paix et de sécurité en appliquant et consolidant les principes de l'Accord de paix, mon gouvernement continue aussi d'élaborer des mécanismes appropriés en matière de prévention et de règlement des conflits. Nous avons intensifié les campagnes éducatives et de sensibilisation pour promouvoir la culture de la paix, en menant des études sur la réinstallation des nomades et en contrôlant l'expansion arbitraire des projets agricoles, ainsi qu'en appliquant les lois locales pour le règlement des conflits et litiges.

Le Soudan est déterminé à progresser vers un règlement pacifique de la question du Darfour, solution qui est dans l'intérêt des peuples de la région, et à appliquer intégralement les dispositions des accords conclus à Naivasha, au Caire, à Abuja et dans l'est du Soudan. Chaque fois que possible, nous nous efforcerons d'accélérer la mise en œuvre des mécanismes prévus dans les délais fixés, comme les parties en sont convenues. Nous continuerons également de nous pencher sur la question des réfugiés et des personnes déplacées.

Mon pays travaille à la mise en place d'un régime fédéral solide, en élargissant l'autorité et le mandat de nos provinces, aux dépens du Gouvernement central, ainsi qu'au développement des zones sous-développées

ou touchées par la guerre. Nous travaillons aussi à intensifier des campagnes de sensibilisation et d'orientation autour de la culture de la paix, en particulier dans les zones tribales. Nous essayons d'amener les autorités locales, provinciales et nationales à prendre part au processus de réconciliation et de rapatrier les nomades en leur fournissant de l'eau potable et en leur permettant de s'implanter dans un nouveau site afin d'éviter les différends entre tribus.

Sur le plan de l'information, le Soudan fait en sorte de multiplier les programmes et émissions nationales et provinciales de radio et de télévision qui sont centrées sur la culture de la paix. Plusieurs centres dédiés à la promotion d'une culture de la paix ont été ouverts dans des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans des organisations de la société civile. Le Soudan coopère également avec la presse et le centre de publications en vue de sensibiliser le public à une culture de la paix et d'encourager diverses cultures et langues locales à s'exprimer sur le thème de l'« Unité dans la diversité ».

Dans ce contexte, mon gouvernement a continué de consacrer une attention particulière à la question de la religion et de la liberté de croyance et de culte, en mettant l'accent sur les croyances religieuses locales. Mon gouvernement a également créé et soutenu un certain nombre d'organisations de la société civile axées sur la religion, le dialogue entre les cultures et la coexistence pacifique.

Mon pays est très préoccupé par les tensions et les querelles actuelles aux niveaux régional et international, étant donné que certaines puissances fomentent et tirent avantage des conflits entre les religions et les cultures, calomniant les religions autres que la leur au lieu de les respecter, elles et leurs disciples. Les caricatures de notre prophète Mahomet et autres actes de ce genre sont répréhensibles et reviendront hanter la conscience de ceux qui en sont les auteurs. Tout cela constitue un recul par rapport aux progrès obtenus dans le contexte du dialogue entre les religions et les cultures. Nous devons donc veiller à ce qu'un mécanisme soit mis en place pour mettre fin aux calomnies proférées contre les religions, les cultures ou les sociétés, de manière à préserver la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

Mon pays a tenu son engagement de conclure l'accord qui a conduit à la signature de l'Accord de paix global. Il continue de faire des efforts dans l'ouest

et dans l'est du pays pour faire de la culture de paix et de la concorde une réalité. À cette fin, la communauté internationale va devoir concrétiser les engagements financiers pris à la conférence des donateurs tenue à Oslo. Nous espérons qu'elle appuiera les mécanismes nécessaires à la pleine instauration d'une culture de paix et de stabilité, à laquelle nous aspirons tous.

Nous ne pouvons parler de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui sans nous pencher sur les efforts visant à traiter des conflits naissants et de leurs causes, parallèlement à la promotion d'une culture de paix pluridimensionnelle, et associant dans un même processus les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est encouragée par les efforts qu'ont entrepris les différents organes des Nations Unies, sous la coordination de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en vue de promouvoir une culture de paix.

La décennie 2001-2010 a été proclamée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde ». Alors qu'approche la fin de 2006 et que nous sommes un peu plus qu'à mi-parcours de cette décennie, nous devons prendre le temps de réfléchir et de déterminer si nos efforts ont contribué ou non à la réalisation d'une culture de paix.

Si la paix est davantage que l'absence de guerre et englobe également la justice et l'équité pour tous, c'est-à-dire le ciment qui nous permet de vivre ensemble dans l'harmonie et à l'abri de la violence, je voudrais dire, citant humblement mon pays comme exemple, que la Malaisie a atteint cet objectif. On peut le voir dans les relations qui caractérisent sa société multiethnique, multiconfessionnelle et multiculturelle.

Que nous ayons obtenu ce résultat n'est pas le fruit du hasard. Depuis notre indépendance, il y a près de 50 ans, le Gouvernement malaisien, s'est efforcé, grâce à des efforts concertés et continus, d'édifier une nation stable et prospère en mettant en œuvre des politiques axées sur la création d'une société juste et équitable, en dépit des différentes croyances, religions et appartenances ethniques de sa population. De bien des manières, les orientations socioéconomiques et politiques suivies par la Malaisie intègrent, en fait, nombre des champs d'action énumérés dans la

Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Parmi les huit domaines d'action figurant dans la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, je voudrais mettre en relief le sixième qui porte sur la promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité. C'est dans ce contexte qu'en 2001, l'ONU a célébré l'Année internationale du dialogue entre les civilisations. Sur ce point, je dois dire que nous sommes encore loin du point atteint il y a cinq ans s'agissant de parvenir à la compréhension, à la tolérance et à la solidarité entre les peuples du monde, qui sont représentés au sein de l'ONU.

Souvenons-nous qu'il y a un an, à peu près à la même époque, le monde était ébranlé par les images des multiples manifestations de mécontentement et de colère qui ont suivi la publication des caricatures du prophète Mahomet, figure sacrée, centrale pour la foi islamique et chère au cœur de ses fidèles. Avons-nous tiré un quelconque enseignement des souffrances, des blessures et des pertes subies par les deux parties, ou tout cela s'est-il produit en vain?

Nous sommes parfaitement conscients que le monde dans lequel nous vivons évolue. Là où des frontières nationales séparaient auparavant les peuples, il n'y a plus aujourd'hui de frontières. Les biens, les services et la main-d'œuvre circulent plus librement grâce aux processus de libéralisation du commerce et à la mondialisation. Mais l'on a ce faisant ouvert la boîte de Pandore. Les idées, les croyances et les cultures se mêlent et s'entremêlent et parfois, comme nous l'avons vu récemment, cela entraîne des situations explosives.

Je voudrais dire que mon pays n'est pas si différent de la ville de New York. Tous deux sont riches et grouillent de vie du fait du kaléidoscope que forme leur population. Mais cette expérience ne va pas sans difficultés que nous devons régler.

À cet égard, je voudrais citer le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et l'éducation (UNESCO) :

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »

Ces mots ont une profonde signification sur laquelle nous devrions tous méditer, en particulier ici à l'Assemblée générale, où les peuples du monde sont représentés et où les esprits peuvent se rencontrer afin de promouvoir la compréhension, la tolérance et la

solidarité et, espérons-le, de parvenir à une culture de paix.

M. Zhang Dan (Chine) (*parle en chinois*) : La civilisation est le produit du progrès et du développement humains. Au cours de sa longue histoire, l'humanité a créé, encouragé et développé des civilisations de tout genre. L'histoire nous a montré que le dialogue, les échanges et, en fait, la convergence entre les différentes civilisations sont une chose naturelle et, en vérité, un désir intrinsèque de toutes les civilisations en quête de perfectionnement et de développement durable.

Nous estimons que l'examen par l'Assemblée générale du point de l'ordre du jour relatif à une culture de paix est propice au renforcement du dialogue entre les civilisations, à la promotion du règlement des différends par des moyens pacifique et à l'avènement d'une famille des nations placée sous le signe de la coexistence harmonieuse. Ces dernières années, la pertinence de la notion d'une culture de paix a pris une importance croissante, en particulier lorsque l'on examine l'idée selon laquelle il faut éviter, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, d'assimiler ce phénomène à une civilisation ou à une religion données.

La Chine a toujours été éprise de paix. Nos anciens philosophes nous ont transmis le concept majeur de « concorde dans la différence », c'est-à-dire la concorde sans monotonie et la différence sans conflit. Si l'on examine et traite les questions sous cet angle, cela aidera non seulement les pays à maintenir des relations cordiales avec leurs voisins, mais aussi facilitera le règlement des différends dans la communauté internationale.

La délégation chinoise note avec plaisir qu'en adoptant la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix et le Programme d'action du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, la communauté internationale accorde une attention croissante au dialogue entre les diverses civilisations. L'ONU et les organisations internationales compétentes, ainsi que les États membres, ont recouru à divers moyens, y compris des visites d'études, des activités éducatives et la recherche scientifique, pour aider les habitants de divers pays à mieux comprendre les cultures et les religions d'autres peuples. Tout ceci a grandement favorisé la culture de paix.

La longue histoire de l'humanité a créé un riche patrimoine culturel. Ce patrimoine, propre à chaque pays, est le bien précieux non seulement de chaque nation et de chaque peuple, mais aussi de toute l'humanité. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance à la protection du patrimoine culturel. Il a adhéré aux instruments internationaux pertinents tels que la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il a également mis en place en la matière son propre système de lois qui repose sur le droit en vigueur en République populaire de Chine relatif à la protection des vestiges culturels.

Le Gouvernement a proclamé le deuxième samedi de juin, chaque année, Journée du patrimoine culturel, l'objectif étant de sensibiliser le public à l'importance de la protection du patrimoine culturel, et de créer un climat propice à encourager chacun à participer à cette entreprise.

La Chine continuera de participer activement aux activités de l'UNESCO visant à faire restituer les biens culturels à leurs pays d'origine, à chercher des solutions adéquates en la matière et à contribuer aux initiatives internationales en faveur de la protection du patrimoine culturel.

M. Chabar (Maroc) : De prime abord, ma délégation félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la qualité de son rapport publié sous la cote A/61/175 et pour les informations pertinentes qu'il contient. La tenue de ce débat est une opportunité pour la communauté internationale de faire le point sur les initiatives prises, à ce jour, visant à promouvoir la culture de la paix et à développer des fora de dialogue des civilisations et de dialogue entre les religions. C'est également une occasion pour signifier à ceux qui parlent de choc des civilisations qu'il s'agit là d'un concept politiquement incorrect et philosophiquement suspect. Ce constat tire son essence et sa légitimité de l'histoire profonde du Maroc, de ses racines plurielles, ainsi que de la lecture que nous faisons de l'Islam pour aller vers les autres en restant nous-mêmes et pour nous enrichir des autres dans une dynamique de partage. Les conflits entre les sociétés sont souvent générés par des méconnaissances de l'autre et par l'ignorance et le non respect de ses valeurs morales et sociétales.

Partant de ces convictions profondes, le Royaume du Maroc a appuyé avec détermination l'initiative de l'Alliance des civilisations initiée par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et en y participant par le biais de M. André Azoulay, Conseiller de S. M. le Roi du Maroc, mon pays s'associe à la mise en œuvre d'un projet pour un autre ordre mondial fondé sur la relation entre le monde occidental chrétien et le monde arabo-musulman, un projet de société dont la dimension est à la fois idéologique, politique, institutionnelle et culturelle.

Durant l'année écoulée, le monde du XXI^e siècle caractérisé par la mondialisation tous azimuts, a vécu des tensions interethniques et culturelles générées par des actions diffamatoires et provocatrices au nom de la liberté d'expression. Le Maroc a condamné en leur temps ces actions partant du principe selon lequel, la liberté des uns ne peut s'exercer au détriment des valeurs sacrées des autres. C'est dans cet esprit que mon pays salue les efforts entrepris par l'UNESCO dans ce domaine et apporte son appui aux initiatives faisant du dialogue un élément essentiel pour le rapprochement entre les religions, entre les civilisations et pour la prévention des conflits.

Il va sans dire que la diffusion du savoir est tributaire, dans une large mesure, de la promotion du développement économique et du renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Nous sommes convaincus que la coopération internationale et l'échange culturel entre les nations constituent des mécanismes importants pour le rapprochement entre les peuples. Il en est de même pour l'éducation dans les domaines des droits de l'homme et de l'intégration des communautés marginalisées.

Le Royaume du Maroc a procédé dans ce cadre à l'incorporation dans son système éducatif et dans les programmes scolaires de la promotion des droits humains et à la libéralisation de son paysage audiovisuel, et participe activement aux efforts internationaux visant à faire face à la fracture numérique. Il a en outre appuyé et contribué à l'initiative de S. E. M. Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, à la création d'un fonds pour assister les pays en développement à rattraper leur retard dans l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Il abrite également plusieurs stages de formation dans différents domaines au profit des cadres étrangers, particulièrement ceux de l'Afrique au sud du Sahara.

La protection du patrimoine culturel et le renforcement des capacités, ainsi que la sensibilisation aux valeurs culturelles constitue des moyens efficaces pour que les peuples et les nations puissent préserver leur identité et leurs traditions dans un environnement national et international empreint de paix, de tolérance et de respect mutuel.

La communauté internationale est appelée à s'employer davantage, dans le domaine de l'éducation, à concevoir des programmes d'études, des manuels et des activités qui prônent la tolérance culturelle et religieuse, le règlement pacifique des conflits et la promotion des droits de l'homme en ayant à l'esprit la nécessité de mettre le citoyen au centre de ses intérêts.

La communauté internationale est invitée également à harmoniser ses efforts afin de permettre à tous l'accès aux technologies de l'information devenues à ce stade le principal vecteur de la dissémination et de la diffusion du savoir. Aux défis de l'exacerbation des ignorances réciproques, de l'instrumentalisation du repli identitaire et du vide idéologique que nous avons à tort trop longtemps ignorés, nous devons opposer l'ouverture et le métissage des hommes et des idées là où notre monde a exprimé le meilleur de son humanisme et de son humanité.

Nous sommes appelés à mener un combat sans répit contre la régression idéologique et morale qui s'est imposée lorsque le monde s'est fermé et que la violence a envahi les champs politique et religieux. Ma délégation s'est porté coauteur du projet de résolution A/61/L.11, présenté par les Philippines et le Pakistan, et dont la teneur correspond à l'attente de nombreuses délégations. Le Royaume du Maroc souhaite donc que son adoption se fasse par consensus.

De même, ma délégation continuera à accorder une grande importance à la promotion de la culture de la paix et appuiera toute initiative constructive et responsable allant dans ce sens. Aussi, elle examinera avec intérêt le projet de résolution (A/61/L.16) présenté ce matin par le distingué représentant du Bangladesh et intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ».

M^{me} Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a toujours accordé une grande importance à la promotion d'une culture de paix. C'est l'une des approches importantes que nous empruntons afin de faire face à aux préjudices, à l'intolérance, à la

xénophobie et aux malentendus persistants qui nourrissent la haine, la violence et la discorde au sein des sociétés, entre les peuples et les pays du monde.

Il est maintenant largement admis que la promotion active d'une culture de paix et d'un dialogue entre les civilisations, conduisant au respect mutuel de la diversité de nos croyances, cultures et langues, est indispensable pour réaliser une paix durable.

Nous remercions le Directeur général de l'UNESCO de son rapport instructif sur les diverses activités réalisées par l'organisation dans ce domaine, telles que contenues dans le document A/61/175. Ma délégation juge particulièrement important le programme de l'UNESCO visant à promouvoir une culture de paix grâce à l'éducation. Nous estimons que ce programme doit être élargi afin d'atteindre un public plus large par le biais d'une participation active des différentes parties prenantes, en particulier la société civile.

Il convient de rappeler que tant la Déclaration du Millénaire que le Sommet mondial des Nations Unies de 2005 ont réaffirmé des valeurs et principes partagés telles que la liberté, l'égalité, la solidarité et la tolérance en tant qu'éléments essentiels des relations internationales au XXI^e siècle. C'est effectivement une réaffirmation de la nécessité de promouvoir une culture de paix afin de parvenir à une paix durable à tous les niveaux dans l'univers de plus en plus mondialisé qui est le nôtre.

M. Chidyausiku (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.

Il faut garder à l'esprit que, malgré la prolifération d'initiatives interculturelles, intercivilisationnelles et interconfessionnelles, le monde est toujours marqué par la violence, la haine, la discrimination, l'ignorance et la pauvreté. Nous devons vraiment redoubler d'efforts pour relever les défis qui nous attendent.

Notre débat d'aujourd'hui montre clairement en soi que nous sommes tous prêts à travailler ensemble afin de trouver de meilleurs moyens de promouvoir la tolérance et le respect de la diversité et de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de confession. Cela nous donne l'occasion de réfléchir de manière plus approfondie à la promotion du dialogue sur ces questions importantes et sensibles, notamment la nécessité de mieux mettre en œuvre toutes les

dispositions pertinentes des instruments internationaux en vigueur, ainsi que de rechercher d'autres mesures internationales pour renforcer la promotion d'une culture de paix.

En tant que pays hétérogène, l'Indonésie est fermement convaincue de l'utilité de la promotion du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions. L'Indonésie a adopté des mesures spécifiques dans les domaines de l'éducation, de la culture, des médias, de la religion et de la société afin de promouvoir les valeurs partagées de paix, de compassion et de tolérance.

Nous devons appuyer le rôle des médias s'agissant de combler les fossés, de favoriser une meilleure compréhension entre diverses religions et cultures et entre divers peuples, de faciliter une politique de dialogue entre les sociétés, et de contribuer à la création d'un environnement favorable au partage de l'expérience humaine, contribuant ainsi à la promotion d'une culture de paix. Nous estimons que si les médias peuvent incarner le bien, ils peuvent aussi – comme on l'a vu dans la controverse des caricatures – faire beaucoup de mal.

À cet égard, l'Indonésie, en collaboration avec la Norvège, a tenu en septembre dernier à Bali le premier Dialogue global intermédias où ont participé les principaux professionnels de l'information de masse des cinq continents. L'objectif du Dialogue global intermédias était de susciter une prise de conscience accrue de la part des médias à l'égard des autres cultures et confessions sans compromettre la liberté d'expression.

Un autre élément extrêmement important est la participation active des dirigeants de la communauté informelle à la deuxième Conférence internationale des oulémas, qui s'est tenue en juin dernier à Jakarta et où ont participé 300 intellectuels venant de plus de 54 pays. La Conférence a élaboré un programme d'action intitulé « Promouvoir l'islam en tant que religion de modération et de tolérance ». De même, l'Indonésie a récemment reçu le Forum mondial de la paix, qui s'est tenu à Jakarta du 14 au 16 août 2006, dont le but était d'encourager la coopération et le dialogue mutuels entre les civilisations et de promouvoir une meilleure compréhension des valeurs humaines. En outre, l'Indonésie appuie activement le dialogue interconfessionnel et interculturel dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans le cadre de la Réunion Asie-Europe. C'est notre manière de

promouvoir une culture de paix au sein des cultures, des religions et des civilisations et entre elles.

Dans l'environnement multiculturel mondial d'aujourd'hui, nous devons encourager le dialogue à tous les niveaux de la société, en l'utilisant comme un outil efficace pour promouvoir l'harmonie et la tolérance dans les relations entre les personnes ainsi qu'entre les États. La reconnaissance du multiculturalisme mondial doit également être reflétée dans le respect de l'intégrité souveraine de tous les pays et l'engagement continu des pays développés à fournir une aide aux pays en développement.

La religion et la culture sont des composantes clefs de la civilisation. Cela veut dire que la promotion du dialogue entre les pays et les sociétés doit être considérée comme un élément essentiel parmi les préoccupations internationales et comme un facteur de promotion d'une culture de paix.

Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'instaurer une culture de paix dans le monde. Nous devons continuer de rechercher les différents moyens de promouvoir cette culture. À cet égard, nous appuyons l'idée de proclamer une des années à venir Année du dialogue entre les religions et les cultures au cours de laquelle les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile seraient invités à entreprendre des activités appropriées pour célébrer cet événement. Nous sommes également favorables à l'idée de créer un département au sein du Secrétariat pour traiter des questions ayant trait à la promotion d'une culture de paix.

M^{me} Chabau Montalvo (Cuba) (*parle en espagnol*) : En 1945, par le biais de la Charte des Nations Unies, nous avons établi un nouveau système de relations internationales afin d'éviter que les expériences terribles connues pendant les deux guerres mondiales ne se reproduisent, de préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'instaurer un ordre international démocratique et équitable basé sur le respect de la dignité de tous les êtres humains.

Tels étaient les objectifs au nom desquels notre Organisation a été créée en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous avons alors également décidé que l'ONU fonderait ses activités sur les principes de l'égalité souveraine de tous ses Membres, du règlement pacifique des différends internationaux, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. De même, nous avons décidé que tous les

peuples devaient parvenir au progrès économique et social.

Le chaos règne pourtant dans le monde, en dépit des tentatives visant à nous convaincre qu'il existe désormais des conditions et des règles permettant de garantir la paix, l'ordre, le bien-être et la sécurité, dont notre planète a tant besoin aujourd'hui.

Quelques pays qui monopolisent le pouvoir économique, technologique et politique continuent de défendre un ordre international qui les rend plus riches et fait que la majorité des pays sont sans cesse plus pauvres, plus exploités et plus dépendants.

Six décennies après la création de l'Organisation des Nations Unies, l'environnement économique et social qui prévaut dans le monde met en péril l'espèce humaine. Ainsi, il y a aujourd'hui plus de 1,1 milliard de personnes – un sixième de la population mondiale – qui survivent avec moins d'un dollar par jour, et plus de 2,7 milliards d'individus, presque la moitié des habitants de la terre, vivent mal avec moins de deux dollars; 500 millions d'enfants en bas âge vivent dans la pauvreté extrême et 11 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies évitables; plus de 100 millions d'enfants ne peuvent pas aller à l'école; et plus de 850 millions de personnes souffrent de la faim.

Par ailleurs, la survie de millions de personnes et même de nations entières est menacée par l'atmosphère d'insécurité internationale créée par les politiques et plans agressifs de la seule superpuissance de ce monde unipolaire. De même, il est préoccupant de voir les tentatives mises en œuvre par des pays puissants qui cherchent à attiser les conflits, invoquant des notions interventionnistes contraires à la Charte – qui ne font qu'accentuer les causes profondes des affrontements armés, lesquelles vont de la pauvreté généralisée à la soif de contrôler des ressources naturelles stratégiques.

Malgré cette situation dramatique que connaissent les pays en développement – et bien que dans le contexte des vents de réforme qui soufflent dans les couloirs de l'ONU personne ne parle de réformer en profondeur cette institution vétuste pour en faire un organe véritablement représentatif des intérêts de tous les peuples du monde, plutôt que d'un groupe restreint de pays – il est urgent de favoriser un climat de paix internationale.

Il est indispensable de défendre une culture de paix et de non-violence qui favorise le dialogue entre

les civilisations, le droit de tous les peuples à une libre autodétermination et la solidarité comme valeur fondamentale; une culture qui fasse que l'on aborde les problèmes du monde en faisant en sorte que la responsabilité d'y trouver des solutions soit partagée et que les mesures prises aident ceux qui en ont le plus besoin.

Il faut défendre fermement l'idée que la souveraineté ne doit pas être sacrifiée sur l'autel d'un ordre mondial caractérisé par l'exploitation et l'injustice, au sein duquel une superpuissance hégémonique s'appuie sur son pouvoir et sa force pour prétendre décider de tout. Les causes profondes des conflits actuels proviennent de la pauvreté et du sous-développement qui prévalent dans l'immense majorité des pays, et de la répartition inégale des richesses et des connaissances qui a cours dans le monde.

Le sous-développement et la pauvreté actuels sont la conséquence de la conquête, de la colonisation, de la réduction en esclavage et du pillage des territoires de la majeure partie du monde par les anciennes métropoles, en raison de l'émergence de l'impérialisme et des guerres sanglantes autour d'une nouvelle répartition du monde. Aujourd'hui, ces pays qui ont toujours été puissants ont le devoir moral d'indemniser nos pays pour les dommages qu'ils nous ont infligés durant des siècles.

Rien de ce qui existe dans l'ordre économique et politique actuel ne sert les intérêts de l'humanité. Cet ordre mondial qui marginalise et exclut 80 % de la population de la terre ne pourra pas se maintenir. Nous pensons que l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies est de sauver le monde non seulement de la guerre mais aussi du sous-développement, de la faim, des maladies, de la pauvreté et de la destruction des milieux naturels indispensables à la vie humaine. Et nous devons le faire avec empressement, avant qu'il ne soit trop tard.

Cuba réaffirme son adhésion au multilatéralisme et aux solutions convenues de façon multilatérale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, comme seul moyen acceptable de traiter les problèmes internationaux. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de parvenir à la paix et au développement pour tous.

Notre contribution à cet effort se fonde sur un large programme de coopération internationale, appliqué de façon désintéressée dans les domaines du sport, de la santé et de l'éducation, grâce à des milliers

de spécialistes et techniciens cubains qui offrent leurs services, au nom de la solidarité, dans des dizaines de pays. Tout cela malgré le blocus intraitable imposé à Cuba au niveau économique, commercial et financier par les États-Unis, contre lequel l'immense majorité des membres de l'ONU vont à nouveau se prononcer mercredi prochain, le 8 novembre.

Le rêve de parvenir à des normes véritablement justes et rationnelles régissant les destinées humaines paraît à beaucoup d'entre nous impossible à atteindre. Notre conviction est que la lutte pour réaliser l'impossible doit donc être un objectif que l'ONU s'impose. Il faut semer des idées, mettre fin à l'égoïsme et favoriser la solidarité et une vraie coopération internationale. C'est alors que toutes les armes que la présente civilisation a produites seront de trop.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le maintien, la défense et la promotion de la paix dans le monde sont en tête de liste des fonctions et priorités des Nations Unies. Après de nombreuses années d'expérience, l'Organisation est convaincue que la paix est avant tout une question de culture, avant d'être un réseau de relations pacifiques entre les nations, ancrées dans un système de règles et de mécanismes de droit international.

Tout au long des années d'activité de l'Organisation des Nations Unies, le Saint-Siège a exprimé sa confiance à l'égard de cette institution, en tant qu'enceinte privilégiée au sein de laquelle les nations peuvent œuvrer de concert à la promotion de la paix, et il a apporté sa propre contribution, en lisant les signes des temps, en approfondissant la réflexion et surtout en mobilisant des communautés entières de par le monde pour la promotion et le maintien d'une culture de paix.

Au début de cette année, le Pape Benoît XVI s'est adressé à toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté par un message intitulé « Dans la vérité, la paix ». Lisant les signes de notre temps – où le terrorisme, le nihilisme et le fondamentalisme fanatique menacent la coexistence pacifique – le Pape a souligné les liens inséparables entre la paix et la vérité.

La paix implique une vérité qui est commune à tous les peuples, au-delà de leur diversité culturelle, philosophique et religieuse. C'est l'idée de la dignité de chaque personne humaine, intimement liée à la dimension transcendante. Par conséquent, nous ne parviendrons à instaurer la paix que lorsque nous aurons compris qu'elle est la concrétisation de cette vérité partagée et que nous la mettrons en pratique en tant que telle, dans le respect mutuel des diversités culturelles.

Une exaltation extrême des différences est en contradiction avec cette vérité fondamentale. Nous devons nous rappeler que nous partageons une destinée commune qui est, en fin de compte, transcendante, si bien qu'elle maximise nos différences historiques et culturelles, non pas en opposition à ceux qui appartiennent à d'autres cultures, mais en coopération avec eux. À cette fin, nous devons affirmer notre engagement commun à promouvoir les institutions et les méthodes d'action conjointe et de coopération entre les peuples et les nations, et en particulier encourager l'éducation en faveur de la paix, à un niveau qui se situe bien au-delà des réformes structurelles nécessaires et attendues.

À cet égard, ma délégation voudrait réaffirmer son appui à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010. Nous avons tous une grande part de responsabilité dans la formation des générations futures. C'est pourquoi le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux convoquera demain, à Assise, une réunion pour les jeunes de différents pays et de différentes origines culturelles et religieuses, les incitant à s'engager à titre individuel dans le dialogue, la prière et l'éducation à la tolérance et à la paix.

L'absence de vérité fondamentale de paix au niveau culturel a sans nul doute eu des effets désastreux au fil des ans, et certaines cultures et mentalités nient toujours, même aujourd'hui, son existence. L'exemple le plus tragique en est le terrorisme international. Les desseins criminels du terrorisme international reposent sur de fausses racines culturelles qui nient l'existence d'un lien entre la vérité et la vie humaine. On peut trouver ces racines dans le nihilisme et l'intégrisme fanatique, qui sont des moyens erronés de se rapprocher de la vérité. Les nihilistes nient l'existence même de la vérité, alors que les intégristes se prétendent capables de l'imposer par la force. En dépit de leurs origines et de leurs arrière-

plans culturels différents, ces deux doctrines manifestent un mépris dangereux à l'égard des êtres humains et de la vie humaine et, en fin de compte, de Dieu lui-même.

Les causes de l'absence de paix dans notre monde ne peuvent pas être réduites à des facteurs de caractère exclusivement social ou politique. Le terrorisme, la guerre, le génocide et l'injustice nationale et internationale qui défavorisent, oppriment et abandonnent à la faim et à l'impuissance des populations entières, ou entravent ou menacent le droit à l'existence de certaines nations, ne peuvent être expliqués que par des motivations plus profondes de nature culturelle, idéologique, philosophique et même religieuse. Généralement, le comportement social et les choix politiques suivent. À ce niveau, il est essentiel de formuler des politiques de paix tant nationales qu'internationales, qui feront leur la vérité de la paix et ignoreront les mensonges utilisés comme systèmes de relations ou de gouvernance.

Avec le Document final du Sommet mondial de 2005, l'Organisation a adopté le principe de la responsabilité de protéger en tant que concrétisation de l'exercice de la souveraineté et de la gouvernance. La responsabilité de protéger présuppose la capacité et la volonté d'éliminer les menaces, d'établir des relations et des mécanismes permettant de continuer à dissuader l'humanité de régler les différends par la force et, dans la mesure du possible, de substituer la loi à la force.

La responsabilité de protéger est étroitement liée au respect pour la vérité de paix et y est directement proportionnelle, qu'il s'agisse de décider de l'usage de la force dans des cas extrêmes, du comportement à adopter pendant et après les conflits, des dépenses militaires, du commerce des armes, du désarmement et de la prolifération des armes nucléaires, de questions démographiques ou de stratégies de développement. Pour instaurer la paix aux niveaux social et politique, il est nécessaire de rétablir un lien correct entre la vérité et la paix au niveau culturel.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale, en date du 19 octobre 1994, je donne la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Schulz (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) prend la

parole sur ce point de l'ordre du jour en raison de l'importance qu'elle accorde à un effort beaucoup plus ferme de la part des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile dans ce domaine.

Nous sommes à présent plus qu'à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. L'atmosphère qui régnait lors de l'adoption, en 1997, de la résolution 52/15 de l'Assemblée générale est sans doute à présent un lointain souvenir pour de nombreux gouvernements et organisations, mais la nécessité de mener une action concertée est probablement plus grande que jamais.

C'est un message que nous recevons clairement des membres, dans le monde entier, des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est un message qu'ils nous transmettent, alors que nous préparons la trentième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui aura lieu fin novembre 2007 à Genève.

Les Sociétés membres de la FICR s'adressent à la Fédération, en tant que représentante de la communauté internationale, afin de communiquer des informations sur ce que font les grands acteurs, et non pas simplement ce qu'ils disent, pour promouvoir la tolérance et le respect de la diversité. Ces actions sont essentielles, si l'on veut que le monde lutte vraiment contre la discrimination et les préjugés. Ce sont des actions essentielles dans un monde qui assiste à une montée en puissance des préjugés à l'égard de certaines communautés.

Il existe de nombreux exemples de notre travail et de celui des Sociétés nationales. Pour ne citer que quelques exemples, la Croix-Rouge britannique a collaboré avec le Croissant-Rouge du Bangladesh pour réduire les inégalités et aider les personnes vivant dans une situation de vulnérabilité au Royaume-Uni. Un travail initial de prise de contact s'est élargi en d'autres actions consistant à fournir des premiers soins et des soins de santé à la communauté bangladaise du Royaume-Uni. Un programme de recrutement volontaire a fourni les ressources nécessaires, qui ont permis d'aider la communauté. D'autres Sociétés de la Croix-Rouge, notamment celles du Danemark, de l'Allemagne et de la Suède, ont également rendu compte d'une activité analogue, centrée sur le recrutement volontaire. En Islande, le Gouvernement et la Croix-Rouge islandaise ont uni leurs forces pour former des volontaires islandais membres de missions

de maintien de la paix afin de les préparer à leurs missions de paix.

Je mentionne ces actions non seulement pour qu'il en soit pris acte, mais aussi pour souligner notre conviction qu'il faut faire participer pleinement les communautés concernées aux actions entreprises. Cette démarche est essentielle dans tous les pays, mais elle est particulièrement importante dans les pays où la migration a rapproché des personnes ayant des cultures, une appartenance ethnique, des traditions et des croyances différentes. Le problème de la migration et de l'intégration est un élément central du travail de certaines de nos organisations internationales partenaires, et nous rendons hommage à l'Organisation internationale pour les migrations et au Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour le travail qu'ils ont accompli afin de faire mieux comprendre les problèmes et la nécessité d'y trouver des solutions.

Nous savons que la FICR a un rôle à jouer en tant que réseau rassemblant toutes les cultures du monde autour d'un ensemble de principes fondamentaux. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle important du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, et nous relevons diverses possibilités d'action dans ce domaine à l'avenir, si nous établissons des liens entre nos Sociétés nationales et les institutions nationales spécialisées dans les droits de l'homme.

Nous agissons maintenant dans le cadre de notre rôle unificateur – nous rapprochons les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et les organisations non gouvernementales à de hauts niveaux, et nous établissons des liens entre les communautés et les autorités locales, pour lesquelles les contacts pris sur place sont essentiels. Nous mettons à profit notre appartenance aux « Six Grands », les six principales organisations internationales de jeunesse, pour souligner le rôle que peuvent jouer les jeunes dans la recherche et la mise en œuvre de solutions, et nous insistons dans le monde entier sur la nécessité d'encourager les jeunes à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité conformément aux principes fondamentaux du mouvement, alors qu'ils se préparent à diriger dans l'avenir les pays du monde.

Notre appui à l'initiative du Secrétaire général, l'Alliance des civilisations, s'est traduit par la participation de notre secrétaire général adjoint aux

auditions organisées par le Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations en juillet 2006 à Genève. Lors de ces auditions, il a rappelé la promesse faite par la FICR en 2003 à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette promesse reprend la vocation de la FICR, qui présente à deux titres un grand intérêt pour ce débat : premièrement, parce que la FICR a pour vocation de soutenir le dialogue et le plaidoyer publics en vue de promouvoir la tolérance, la non-discrimination et le respect de la diversité aux niveaux national et international; et, deuxièmement, parce que la FICR a pour vocation de nouer des partenariats, de faire avancer le dialogue et de soutenir les programmes mis en œuvre dans ce domaine avec les gouvernements et les organisations internationales et nationales qui poursuivent les mêmes objectifs, compte tenu notamment du rôle central des jeunes dans l'éducation par les pairs et dans l'enseignement non scolaire en vue de promouvoir l'amitié et la compréhension à l'échelle internationale.

Nous avons également évoqué la nécessité d'accroître la participation communautaire dans un tel programme en mettant l'accent en particulier sur la nécessité d'encourager le volontariat de façon à permettre l'essor de tels programmes au niveau communautaire et d'obtenir des résultats concrets dans la lutte contre la marginalisation et l'exclusion, qui touchent tant de personnes à notre époque.

À la lumière de ce qui précède, je puis assurer l'Assemblée que nous sommes déterminés à suivre de très près ces questions. Nous mènerons des consultations étendues et approfondies au moment de préparer la Conférence internationale de 2007 qui réunira à Genève les dirigeants des pays de la planète et de nos sociétés nationales. Nous espérons vivement que ce débat se conclura sur des résultats solides et positifs et que tous s'engageront à faire de ce monde un meilleur endroit où vivre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'informe les membres que nous nous prononcerons sur le projet de résolution A/61/L.11 à une date ultérieure. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question 44 de l'ordre du jour.

Point 49 de l'ordre du jour**Le sport au service de la paix et du développement****Rapport du Secrétaire général (A/61/373)****Projet de résolution (A/61/L.12)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Tunisie pour présenter le projet de résolution A/61/L.12.

M. Hachani (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Secrétaire général de son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : les perspectives d'avenir » (A/61/373) et dire toute l'appréciation de ma délégation pour le travail effectué par l'ancien Président Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi que pour les efforts qu'il ne cesse de consentir afin d'assurer la réussite des programmes visant à promouvoir le sport à travers le monde. Je souhaite, également, remercier son représentant M. Djibril Diallo, Directeur du Bureau pour le sport au service du développement et de la paix à New York, pour son dévouement à la cause du sport et son apport précieux dans ce secteur.

Je voudrais réitérer la détermination de la Tunisie de poursuivre son œuvre afin de faire du sport, cette activité saine et si nécessaire pour le corps et l'esprit humains, un lien et un dénominateur communs entre les États Membres, dont l'engagement pour la paix – objectif essentiel de notre Organisation – est largement partagé. Je souhaiterais également exprimer notre satisfaction pour l'intérêt et l'enthousiasme générés par l'Année internationale du sport et de l'éducation physique célébrée en 2005 à travers l'organisation de toutes une série de manifestations dans le monde, mettant ainsi en exergue l'importance accordée par l'ensemble des intervenants au domaine du sport et leur attachement au caractère universel de cette activité.

Dans le cadre de cette Année, la Tunisie a organisé une conférence internationale sur le sport et la santé, couronnée par la Déclaration de Hammamet, dans laquelle les États participants ont réitéré l'importance du sport et de l'éducation physique pour un mode de vie physiquement et mentalement sain. Étant donné le caractère noble du sport et sa contribution vitale à l'émergence de nouvelles générations avides de bonne santé physique et mentale, la Tunisie se félicite de l'adoption, à l'unanimité, lors de la trente troisième session de la Conférence générale

de l'UNESCO, de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, premier instrument mondial dans la lutte contre ce fléau dangereux. La Tunisie souhaite saisir cette occasion pour inviter les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à ce danger qui guette aussi bien la santé des sportifs que l'image et la crédibilité de manifestations qui font l'honneur de l'humanité comme les Jeux olympiques.

Dans le souci de perpétuer cet enthousiasme et afin de faire du sport un moyen de promouvoir les principes universels mis au service des générations futures, j'ai l'honneur de présenter, au nom des coauteurs dont les noms figurent dans le document A/61/L.12, le projet de résolution intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ».

Depuis la publication de ce document, les États Membres suivants se sont ajoutés aux coauteurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cap-Vert, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Espagne, ex-république yougoslave de Macédoine, France, Guatemala, Israël, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Madagascar, Malaisie Mali, Malte, Moldova, Mongolie, Monténégro, Oman, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, République du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sénégal, Slovénie, Soudan, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Viet Nam et Zambie.

Ce projet est le fruit de larges consultations, aussi bien avec un grand nombre d'États Membres qu'avec des institutions des Nations Unies, à qui je souhaite présenter nos sincères remerciements et l'expression de notre gratitude pour l'intérêt accordé à ce texte et le rôle actif qu'ils ont déployé dans la réussite de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Le projet de résolution encourage tous les intervenants dans le domaine du sport à mettre en place des programmes de sensibilisation appelant à l'instauration de la paix dans le monde à travers l'organisation de manifestations sportives et à intégrer le sport dans leurs programmes de développement en s'inspirant du plan d'action contenu dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU.

Le projet de résolution invite également les États Membres à mettre en place des programmes dans le domaine du sport afin de susciter davantage l'intérêt de la communauté internationale sur des sujets importants comme l'égalité des sexes et le renforcement des droits des femmes. Il salue aussi l'organisation par les Nations Unies, il y a quelques jours, du premier Sommet mondial des jeunes dirigeants, qui a souligné l'importance du sport dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour développement.

La solidarité entre les peuples, en ce début de XXI^e siècle, est non seulement un choix mais aussi une nécessité que le sport, nous en sommes convaincus, est en mesure de concrétiser. C'est pour cette raison que la délégation de mon pays ainsi que celles des pays coauteurs souhaitent exprimer le souhait que ce projet bénéficie de l'appui de tous les États Membres de l'Assemblée générale, ce qui constituera un message fort à l'adresse de tous ceux et de toutes celles qui agissent dans la noble pratique du sport et un encouragement majeur pour tous les sportifs.

M. Alzaabi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, j'ai le grand plaisir de commencer ma déclaration en remerciant le Secrétaire général de son dernier rapport (A/61/373) et des informations précieuses qui y figurent, grâce auxquelles nous espérons enrichir nos débats sur ce point de l'ordre du jour.

L'observation de la trêve olympique à laquelle a appelé l'Assemblée générale pendant la dernière décennie et l'unanimité des chefs d'État et de gouvernement pendant la soixantième session de l'Assemblée générale sur l'importance de faire du sport un outil de promotion de la paix et du développement reflètent la détermination de la communauté internationale à exploiter ce type d'activité humaine pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les faits ont prouvé que l'intérêt que montrent les gouvernements et la société civile à développer le sport et l'éducation physique peut contribuer sensiblement au renforcement de leurs programmes nationaux de développement, en particulier dans les domaines de l'amélioration de la santé publique des citoyens, du resserrement du tissu communautaire local, de la promotion du respect du droit auprès des particuliers, du maintien de la sûreté des établissements publics et de l'environnement et de la promotion de la cohésion et de la diversité entre les personnes et les communautés. Au niveau mondial, les compétitions athlétiques internationales ont contribué

au renforcement du respect des traditions et des cultures des peuples dans le monde et les ont rapprochés en renforçant chez eux l'esprit de coopération, de tolérance, d'harmonie et d'amour.

Les Émirats arabes unis se félicitent des efforts déployés par l'ONU pour veiller au succès de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en 2005 et de ses autres initiatives de coopération et de partenariat avec le Comité international olympique, y compris la mise en place d'arrangements institutionnels, la création de fonds et l'organisation de conférences et de séminaires nationaux, auxquels il est fait allusion dans le dernier rapport du Secrétaire général. Toutes ces activités visent à améliorer la qualité des manifestations sportives, à créer un climat propice à la réalisation des différents programmes de développement et à améliorer pour tous la qualité des services dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé.

Les Émirats arabes unis soulignent l'importance d'élargir ces initiatives pour qu'elles incluent en particulier l'extension de l'aide financière, économique et morale aux pays en développement, surtout aux plus petits et aux plus pauvres touchés par les guerres et les conflits, pour leur permettre de satisfaire leurs besoins locaux, d'éliminer les foyers de pauvreté, de violence et de dissension dans leur société, de reconstruire l'infrastructure de leurs institutions sportives et de promouvoir le sport auprès de leurs jeunes, qui seront ainsi en mesure de partager leurs expériences athlétiques et de participer activement aux compétitions régionales et aux Jeux olympiques.

Dans ce contexte, nous soulignons également qu'il importe d'arriver à un consensus international sur un code de bonne pratique dans le sport et sur l'élaboration des programmes stratégiques de partenariat qui s'appliquent à toutes les parties prenantes et organisations dans le domaine du sport, notamment à toutes les associations sportives et au secteur privé. Cela permettra de diffuser les règles de conduite humaine et les principes de la Charte des Nations Unies et d'appuyer les efforts conjoints déployés pour renforcer l'intégration sociale des groupes vulnérables, notamment des personnes handicapées et des personnes âgées. En outre, les programmes de partenariat aideront également à appuyer les programmes d'intervention en cas de catastrophe naturelle et à lutter contre la violence, le terrorisme, la criminalité, la déviance, le commerce

illicite des stupéfiants et contre de nombreux autres vices.

Étant convaincu que la jeunesse est sa véritable richesse nationale, le Gouvernement des Émirats arabes unis a accordé une attention particulière au secteur du sport et à ses jeunes hommes et femmes en incluant l'éducation physique dans le système d'éducation primaire. Il a également appuyé le mouvement scout étudiant en vue de développer les capacités mentales, physiques et morales des étudiants et de leur inculquer les valeurs et les principes nécessaires à leur meilleure intégration dans les communautés locales et à leur participation à la protection de l'environnement et aux programmes de sensibilisation, en particulier ceux liés aux activités des secteurs humanitaire, social et sanitaire et au développement local et national.

Étant donné sa détermination à aiguïser et à développer les compétences et les capacités de sa jeunesse pendant ses années d'éducation primaire en vue de lui permettre de participer efficacement aux plans de développement national à tous les niveaux, le Gouvernement des Émirats arabes unis a cherché à institutionnaliser le secteur du sport. Il a affecté des ressources budgétaires importantes au financement des activités de développement du sport et des programmes pour la jeunesse et les a inclus dans les programmes de développement des secteurs social, environnemental et sanitaire du pays. Il a également créé plusieurs associations pour patronner les activités sportives, notamment l'Autorité générale pour la jeunesse et le sport, le Conseil des fédérations sportives et le Comité national olympique, qui participent tous à l'élaboration et à l'application d'une stratégie de promotion et de parrainage des activités sportives nationales et de développement de l'entraînement, du respect des règlements et de l'esprit de compétition loyale chez les athlètes.

La stratégie vise également à appuyer les clubs et les fédérations nationales et leurs équipes. Elle a contribué à l'augmentation du nombre des clubs sportifs créés conformément aux normes et règles internationales les plus récentes. Ceux-ci ont contribué sensiblement pendant les deux dernières décennies à la promotion du sport chez les jeunes des deux sexes, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers, et ont renforcé leur participation active à de nombreuses compétitions sportives aux niveaux national, régional et international, y compris les Jeux olympiques. Cela a conduit certains de nos clubs et athlètes nationaux à

remporter des médailles et des championnats d'importance. Dans le souci de protéger la santé de leurs athlètes, les Émirats arabes unis ont également signé la Déclaration de Copenhague contre le dopage dans le sport.

Les Émirats arabes unis, qui sont convaincus que la Trêve olympique peut constituer un instrument efficace pour mettre fin aux guerres et aux conflits, demandent instamment à l'ONU et aux organisations régionales pertinentes d'intensifier leurs efforts pour raviver cette tradition et pour tirer parti des activités et des compétitions sportives organisées pendant qu'un conflit fait rage, cela dans le but de stabiliser les cessez-le-feu et d'encourager les belligérants à envisager d'autres manières d'aplanir leurs divergences et à recourir au dialogue et aux moyens pacifiques pour régler leurs conflits plutôt qu'à la guerre et à la destruction.

Dans ce contexte, nous affirmons également qu'il importe de renforcer les autres initiatives internationales visant à promouvoir le concept du sport pour tous et à inclure ses nobles valeurs dans les stratégies et programmes d'éducation et de développement en vue de renforcer l'interaction et le dialogue entre les différentes cultures et civilisations, de promouvoir les intérêts mutuels des peuples et de faire progresser les efforts de consolidation de la paix. Nous attendons également avec intérêt d'arriver à un consensus international sur une convention de lutte contre le dopage pour prévenir l'utilisation des stupéfiants dans toutes les activités sportives et pour développer le sport pour les jeunes dans un environnement sain et solide qui favorise leur participation à la réalisation des objectifs de sécurité, de paix et de développement de leurs communautés.

M. Maurer (Suisse) (*parle en anglais*) : Ma délégation a pris note avec une grande satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/61/373), intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : les perspectives d'avenir », qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Nous sommes également heureux que le rapport soit examiné en même temps que le projet de résolution A/61/L.12, intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ».

Nous sommes particulièrement satisfaits de la publication de l'excellent ouvrage sur l'Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005, qui vient de sortir de presse, et que je peux

montrer aux membres dans sa splendide couverture bleue aux couleurs des Nations Unies. J'ai parfaitement conscience de ce qu'il y a de délicat, ces jours-ci, à promouvoir un livre depuis cette tribune. Ce livre n'a peut-être pas la profondeur philosophique d'un ouvrage de Noam Chomsky, mais il est un magnifique témoignage rendu au nombre et à la variété des initiatives, des activités et des réseaux qui cherchent à faire la différence par le sport et le jeu. Il illustre les efforts du système des Nations Unies, des gouvernements, des organisations sportives et des organismes de développement, mais aussi du secteur privé, dans l'exploitation du riche potentiel du sport et de l'éducation physique avec le but spécifique de promouvoir systématiquement le développement, l'éducation, la paix et la santé.

Rien de cela n'aurait été possible sans l'extraordinaire engagement du Secrétaire général lui-même et de son Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi que de ses équipes à Genève et à New York. La Suisse les félicite et les remercie de leurs inlassables efforts.

En rappelant notre importante contribution à l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, en 2005, nous soulignons une fois encore l'importance de la deuxième Conférence de Macolin sur le sport et le développement, organisée en 2005 à l'initiative du Conseiller spécial. Cette rencontre a été le point culminant et la conclusion de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Elle a attiré plus de 400 participants provenant de 70 pays, issus de tous les secteurs de la société.

La Conférence aura été une étape majeure dans l'avènement d'un partenariat mondial sur le sport au service du développement. Son document final, l'Appel de Macolin, a été adopté à l'unanimité des participants. Il s'agit d'un document orienté vers l'action, et qui s'adresse à toutes les parties concernées : organisations sportives, athlètes, gouvernements, organismes de développement, secteur privé, médias, instituts de recherche et forces armées. Il les engage à promouvoir le sport au service du développement et de la paix dans leurs domaines respectifs. Il invite notamment les organisations multilatérales et le système des Nations Unies à assumer un rôle éminent dans le dialogue sur le politiques aux plans stratégique et global, à sensibiliser les acteurs internationaux et les autres partenaires, à renforcer les réseaux et améliorer la coordination, et à

promouvoir l'application et l'évaluation des projets et des programmes.

L'ouvrage que vient de publier le Conseiller spécial, la Conférence de Macolin et son document final montrent la solidité des fondations posées ces dernières années, en particulier en 2005.

Il revient maintenant aux parties prenantes de s'entendre sur une vision commune, des buts communs, et des domaines d'action communs pour l'avenir. Surtout, et c'est encore plus important, il faut conserver cet élan et mettre le sport au service de la réalisation des objectifs du développement, et en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, les principales tâches qui nous attendent dans ce contexte sont abordées dans le projet de résolution examiné aujourd'hui, que nous appuyons de tout notre poids.

Le moment est opportun pour continuer d'investir dans la mise en œuvre. Cela signifie que les agences, les fonds et les programmes doivent être appelés à systématiquement intégrer et généraliser le sport dans leur travail opérationnel, de sorte que cet effort de conception se convertisse en action. Bien que nous comprenions la volonté de se concentrer davantage et en priorité sur le travail des fonds et programmes, nous sommes profondément convaincus que le sport ne nous écarte pas de cet objectif, mais qu'il est bien plutôt un formidable vecteur pour atteindre les OMD.

L'élan ainsi accumulé, de même que les besoins et les tâches qui nous attendent, renforcent notre conviction que le moment est venu d'intensifier sensiblement nos efforts et nos activités, car il faut que cette dynamique devienne suffisamment forte pour mobiliser durablement l'énorme potentiel du sport au service du développement et de la paix.

Nous appelons la famille des Nations Unies à unir ses forces pour mettre en place un mécanisme cohérent et performant à cet effet. Le Conseiller spécial a un rôle fondamental à jouer pour montrer comment procéder à l'insertion institutionnelle future du sport au service du développement et de la paix au sein du système des Nations Unies.

Le débat d'aujourd'hui porte sur le sport au service du développement et de la paix. Mais, pour la Suisse, il va bien plus loin. À nos yeux, c'est tout le profil des Nations Unies qui est en jeu. Notre action au sein de l'ONU vise à étendre la présence de l'Organisation dans la société civile, le secteur privé, la

communauté scientifique et dans le monde du sport. L'avenir de l'ONU dépend de ses partenariats avec la société civile au sens large. À cet égard, le sport est un vecteur idéal de cette présence et de ces partenariats.

Le projet de résolution qui est à l'ordre du jour de cette séance concrétise cet esprit. La Suisse appuie donc pleinement son adoption.

M. Al-Henzab (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est un grand plaisir pour moi de m'adresser aux membres de l'Assemblée générale au sujet de cette importante question. Je félicite aussi le Bureau des Nations Unies pour le sport au service de la paix et du développement, qui assure la promotion de ce concept dans le monde entier.

Le thème du sport au service de la paix et du développement se voit de plus en plus accorder reconnaissance et importance au niveau mondial. L'Année internationale du sport et de l'éducation physique, en 2005, a été le reflet de la reconnaissance internationale dont bénéficie la relation organique entre le sport, d'une part, et la paix et le développement, d'autre part, relation qui a été soulignée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

L'État du Qatar souscrit à la notion selon laquelle les êtres humains sont au cœur du développement. Nous attachons beaucoup d'importance à la promotion de la justice sociale et à la sauvegarde des valeurs et pratiques qui garantissent la cohésion sociale. Nous cherchons à créer un environnement favorable aux femmes, aux filles, aux jeunes et à d'autres groupes sociaux, non seulement en offrant une éducation primaire et des soins de santé de base à tous les citoyens, mais aussi en fondant notre agenda pour le développement sur le renforcement des ressources humaines et un meilleur respect des droits de l'homme.

Dès l'origine, l'État du Qatar a appuyé les activités des Nations Unies visant à promouvoir le sport au service de la paix et du développement. Au niveau national, nous avons pris des mesures concrètes pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et politiques durables de sport et d'éducation physique. Le soutien, l'attention et la vision de S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, et de S. A. la cheikha Mozah Nasser Abdullah Al Misnad, son épouse, ont permis le succès de tout un éventail d'initiatives pour améliorer la compréhension entre les pays et les sociétés.

En fait, les dirigeants de l'État du Qatar considèrent le sport comme un investissement direct, gratifiant et important dans les enfants et les jeunes qataris, qui leur permet d'accroître leur productivité et d'affiner leur perception d'une communauté unie autour d'une vision commune. L'État du Qatar a lancé diverses initiatives comme la promotion de la pratique du sport féminin et l'extension des services d'éducation physique dans notre système éducatif national.

Au plan mondial, l'État du Qatar, en dépit de sa petite taille, a fait beaucoup pour jouer un rôle central dans la promotion de la paix et de la coopération internationales. Nous allons par exemple accueillir, en décembre 2006, les XV^e Jeux asiatiques à Doha (Qatar), ce qui contribuera à résorber les différences culturelles, à unir les communautés et à renforcer les capacités de direction et les valeurs dans le milieu sportif de la région Asie-Pacifique.

L'État du Qatar considère le sport et l'éducation physique comme des catalyseurs du développement et il en reconnaît les multiples bienfaits, en particulier au profit du développement socioéconomique, de la pénétration des valeurs humaines dans le cœur et l'esprit des citoyens, et de la promotion de la paix, de la compréhension internationale et de la tolérance.

Le rôle du sport dans la paix et le développement est une priorité pour toutes les nations. Le sport est un vecteur qui transcende les différences et enseigne des compétences et des valeurs utiles tout au long de la vie. Il contribue à développer un sens de la communauté et de l'intérêt commun. Le sport encourage l'intégration, le travail d'équipe et la tolérance. Il renforce les liens d'amitié entre les jeunes. La paix à laquelle toutes les régions du monde aspirent n'est pas seulement l'absence de conflit armé et de combat, c'est aussi un lien d'unité entre les nations tissé à partir des fils de l'interdépendance, de la coopération et de la pensée créatrice. Le sport est, dans une large mesure, un vecteur de consolidation de la paix, de promotion de la cohésion sociale et d'unité au sein de la race humaine.

La communauté internationale doit mettre la puissance du sport au service du développement et de la paix. Une plus grande attention doit donc être accordée aux questions suivantes. Premièrement, le sport et l'éducation physique ne doivent plus être vus comme un secteur marginal mais comme un secteur de développement prioritaire et ils doivent être considérés comme des catalyseurs du développement

socioéconomique. Deuxièmement, il faut voir dans le sport un droit de l'homme qui permet de surmonter les barrières de la race, de la religion, du sexe, du handicap et de l'appartenance sociale. Troisièmement, le sport doit être mieux intégré aux politiques de développement des gouvernements ainsi qu'aux programmes de développement de l'ONU. Quatrièmement, il faut explorer davantage la possibilité de recourir au sport pour promouvoir le dialogue entre les cultures, en particulier après un conflit et dans les phases de consolidation de la paix. Cinquièmement, il faut mettre en place un partenariat entre les comités olympiques nationaux et le système des Nations Unies afin d'améliorer l'affectation des ressources et d'optimiser l'usage qui en est fait. En réussissant à mettre en œuvre ces mesures ainsi que d'autres, nous parviendrions alors à faire du sport un élément essentiel du développement.

Je voudrais enfin remercier la délégation amie de la Tunisie d'avoir présenté le projet de résolution A/61/L.12, que l'État du Qatar soutient entièrement.

M. Sayeed (Inde) (*parle en anglais*): Nous remercions le Secrétaire général de son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : les perspectives d'avenir » (A/61/373). Nous notons que le rapport examine les résultats obtenus par l'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2005), y compris la vaste gamme d'activités et d'initiatives menées dans le monde par les États Membres, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes afin de maintenir la dynamique créée par la célébration de l'Année internationale.

Les activités physiques et sportives sont des éléments indispensables au développement humain. Elles ont un effet positif sur la jeunesse en général, car elles favorisent la bonne santé, l'esprit de camaraderie et l'émulation amicale. Outre ses bienfaits récréatifs, le sport permet également d'améliorer la productivité et d'encourager l'harmonie sociale et la discipline.

L'Inde est convaincue du rôle essentiel du sport dans la vie de chaque nation. Compte tenu de l'importance du sport et des jeux, le Gouvernement indien a pris plusieurs initiatives pour améliorer les normes sportives en vigueur dans le pays. Dans le monde d'aujourd'hui, la pratique sportive a été transformée par l'utilisation d'un matériel moderne et par l'apparition d'infrastructures modernes et d'un équipement extrêmement perfectionné. Le haut niveau de compétition qui prévaut dans le sport à l'échelle

internationale a conduit à encourager les talents dès le plus jeune âge et à mettre davantage l'accent sur un entraînement physique sévère répondant à des normes scientifiques.

Malgré ses ressources limitées, l'Inde a déployé des efforts pour répandre la pratique des sports et fournir des infrastructures sportives modernes. Le Gouvernement a axé son attention sur la nécessité d'améliorer les compétences des entraîneurs et de faire en sorte que le sport puisse dûment bénéficier des bienfaits de la science. Le Gouvernement a encouragé les fédérations sportives nationales à fonctionner de manière plus efficace et il incite également le monde de l'entreprise et de l'industrie à participer activement à la promotion du sport. Le Gouvernement indien a formulé en 2001 une nouvelle politique nationale du sport avec ces objectifs à l'esprit.

L'Inde a une longue tradition d'activités sportives et de bonne forme physique. Dans la lignée de cette tradition, le Gouvernement indien a institué plusieurs récompenses sportives pour encourager les exploits sportifs. Le Gouvernement favorise également la coopération internationale dans le domaine du sport et de l'éducation physique et il a fourni une aide financière aux fédérations sportives nationales reconnues.

L'Office indien des sports a été créé par le Gouvernement en 1984 afin d'atteindre le double objectif d'étendre la pratique sportive et de développer le talent chez les enfants de différents groupes d'âge en leur offrant les infrastructures, l'équipement, l'entraînement et les autres installations nécessaires. L'Office indien des sports met en œuvre plusieurs stratégies de promotion du sport. Au titre de l'une d'entre elles, il a mis en place un centre de médecine sportive, qui fonctionne à plein temps. L'Office indien des sports gère également un central antidopage.

Le Gouvernement indien encourage le sport grâce à plusieurs programmes d'incitation aux activités sportives. Le Fonds sportif de retraite des athlètes de mérite a été instauré en 1994 et il fournit une pension de retraite à environ 375 sportifs. Un programme de promotion des sports et des jeux à l'école a été lancé en 1986 afin d'élever le niveau de la pratique sportive à l'école et d'encourager la participation à des compétitions entre écoles.

Pour étendre la pratique des jeux et des sports dans les zones rurales, le Gouvernement a lancé le Programme sportif rural en 1970-1971. Dans le cadre

de ce programme, des tournois sont également organisés pour les sports autochtones populaires dans différentes régions du pays. Le programme de bourses sportives a lui aussi été créé en 1970-1971 afin d'aider les jeunes garçons et les jeunes filles de talent à avoir un régime alimentaire nutritif, du matériel sportif et d'autres formes d'appui encore et à pouvoir faire une carrière sportive. Le Fonds national d'assistance aux sportifs a été mis en place en 1982 afin de venir en aide aux sportifs de haut niveau en retraite. Au titre de ce programme, des pensions et des allocations sont versées aux sportifs éminents ainsi qu'à leur famille. Un Fonds national pour le développement sportif a également été institué pour mobiliser les ressources fournies par le Gouvernement et par des sources non gouvernementales, notamment le secteur privé et celui des entreprises.

Nous avons pris note des diverses activités organisées par le système des Nations Unies pour tirer parti de la dynamique de l'Année internationale. Nous l'encourageons à mener des activités en faveur du sport au service du développement et de la paix et à mettre au point des indicateurs et des critères permettant de les évaluer et d'en assurer un suivi. Nous convenons avec le Secrétaire général que c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous avons pris note de la proposition faite par le Secrétaire général aux États Membres en vue d'optimiser les effets positifs du sport et de tirer pleinement parti du potentiel de ce puissant instrument. L'Inde reconnaît la valeur positive du sport en tant qu'instrument susceptible de rassembler des individus dans un environnement neutre et apolitique. Dans notre région du monde, le cricket a servi parfois d'instrument diplomatique, donnant naissance à une expression : la diplomatie du cricket.

L'Inde estime que les activités sportives font partie intégrante du développement général de la personnalité. Nous avons continué d'appuyer les efforts du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, notamment ses efforts en vue d'organiser le Sommet mondial des jeunes dirigeants des Nations Unies. Nous avons la conviction que l'engagement des jeunes aidera à dynamiser les efforts que font les pays pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous appuyons les efforts déployés par le système des Nations Unies pour sensibiliser les jeunes au moyen de telles initiatives.

M. Saleh (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente et le Bureau pour la façon dont ils dirigent les travaux de l'Assemblée générale. Ma délégation remercie de leurs précieux efforts le Secrétaire général et le Groupe de travail international pour le sport au service du développement et de la paix.

L'année dernière, ma délégation s'est portée auteur de la résolution 60/9 de l'Assemblée générale intitulée « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Cette année, ma délégation se portera également coauteur du projet de résolution A/61/L.12, intitulée « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Ma délégation se félicite également du Sommet mondial des jeunes dirigeants organisé par l'Organisation des Nations Unies en octobre 2006.

Mon gouvernement étant conscient de l'importance cruciale du sport et de la jeunesse, et du rôle croissant de ce secteur dans le renforcement des capacités, le développement et la promotion d'une culture de paix, nous avons créé un nouveau ministère du sport, de la jeunesse et de la culture au sein du Gouvernement d'unité nationale, chargé de mettre en place et de superviser des stratégies et des politiques y afférentes et d'établir un lien avec la législation. Cette législation est intégrée dans les établissements sportifs et les centres de jeunes dont les membres sont élus démocratiquement par des syndicats et des clubs sportifs nationaux et locaux et par notre comité olympique national.

Souhaitant renforcer le secteur important des sports, mon pays a élargi le nombre de possibilités existantes, tant horizontalement que verticalement, en mettant en place des programmes d'éducation physique et de sport dans des instituts et des universités afin que les étudiants qualifiés en de nombreuses activités sportives puissent en sortir avec des diplômes leur permettant ensuite de travailler dans des écoles secondaires, des clubs et des centres de jeunes dans des villages, des collectivités et des villes. Il est certain que ces programmes auront des effets positifs sur les projets sportifs en formant des professionnels qualifiés.

En février 1957, à Khartoum, mon pays a eu l'honneur de participer, avec l'Égypte et l'Éthiopie, à la création de la Confédération africaine du football (CAF). La CAF est l'une des nombreuses entités africaines qui ont été mises en place avant même l'Organisation de l'unité africaine en 1963. En février

2007, nous célébrerons le jubilé de la création de la CAF. Cette commémoration aura lieu dans la capitale de mon pays, soulignant ainsi l'appui du Soudan au sport et à la dimension culturelle de la CAF. L'histoire reconnaîtra que la Confédération aura été à la tête du premier effort régional et international visant à isoler et punir le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, et ce pays s'est vu interdire d'assister ou de participer à la première Coupe africaine des nations qui fut disputée à Khartoum en 1957.

À maintes reprises, mon pays a organisé des compétitions sportives régionales pour des pays de l'Afrique orientale et centrale, car nous croyons qu'il est important que les jeunes du continent se rencontrent afin d'améliorer la communication et d'instaurer la paix universelle. Grâce à notre comité olympique et à nos associations sportives nationales, le sport a joué un rôle important pour nous sensibiliser aux questions d'éducation, de santé, au danger de pandémies telles que le VIH/sida, aux campagnes de vaccination contre la polio, à la lutte contre le paludisme, aux dangers posés par les stupéfiants et l'utilisation d'anabolisants et de stimulants, et aux programmes de protection de l'environnement; et le sport a aussi favorisé la promotion de projets de développement dans ces domaines.

Certains des sportifs les plus célèbres de mon pays prennent part à des activités caritatives : le coureur Omar Khalifa, connu dans le monde entier pour ses déplacements d'un continent à l'autre pour la campagne Sport Aid qui aide les victimes de la famine, de la désertification et de la sécheresse en Afrique; les nageurs Sultan Kayyah et Sariya Gadalla; et les vedettes du football Haytham Mustafa et Faisal al-Ajam, des clubs Al-Hilal et Al-Mirrikh qui ont participé à des programmes caritatifs et sociaux, en particulier pour les enfants soudanais, et pour la population et les enfants de Palestine, en jouant pour l'équipe arabe qui, il y a deux ans, a livré un certain nombre de matches, et en faisant office d'ambassadeurs itinérants pour SOS Villages d'enfants. Tout ceci a eu un impact positif. Les équipes et les clubs nationaux soudanais ont eu l'honneur de renforcer leurs liens avec d'autres pays arabes et africains dans le cadre de compétitions officielles ou amicales.

La signature de l'Accord de paix global et de l'Accord de paix pour le Darfour a considérablement élargi la responsabilité du sport et son rôle de promotion du développement, de la paix et de l'unité

au Soudan en renforçant ces concepts et en les reliant aux réalités de la vie des jeunes, des enfants et des femmes. Les clubs sportifs au Soudan, en particulier les clubs Al-Hilal et Al-Mirrikh, constituent un creuset qui favorise l'unité des diverses provinces du pays. Nous sommes un pays de religions, de croyances, de cultures et d'ethnicités diverses, et le sport est une marmite où toutes les composantes de la société soudanaise se mélangent et s'unissent. Dans les zones de conflit du sud, au Darfour et dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, le sport joue un rôle important d'appui et d'aide. Il a également favorisé l'élaboration de projets éducatifs et sanitaires.

Étant donné l'importance du sport pour la paix et le développement, mon pays attend un appui unifié de la communauté internationale. Le Soudan attend avec intérêt la coopération des États Membres, de l'ONU et des organisations s'occupant des questions sportives s'agissant de coordonner avec lui la mobilisation des efforts déployés dans le domaine du sport et de la jeunesse en fournissant des ressources financières, techniques et logistiques aux fins de renforcer les capacités et en vue de préparer du personnel qualifié aux fonctions d'administrateurs de notre comité olympique et des équipes et des clubs nationaux. Nous avons besoin d'aide pour former des entraîneurs et des arbitres et pour parrainer des athlètes de talent dans toutes les disciplines sportives, ainsi que pour développer l'infrastructure, par exemple les terrains de jeu et les centres pour les jeunes et les étudiants dans les écoles et les universités. Nous devons être plus efficaces et trouver des postes aux diplômés de l'éducation physique afin d'édifier une base solide pour les générations futures.

Nous voudrions notamment noter l'importance d'offrir l'appui nécessaire aux journalistes et aux spécialistes des sports dans le cadre des programmes de renforcement des capacités, étant donné qu'ils constituent un secteur important dans les domaines sportif, culturel et social. Ce processus pourrait être mis en œuvre grâce à l'association des journalistes sportifs. Certaines des initiatives les plus importantes prises par de nombreux journaux sportifs au Soudan le sont dans le cadre des activités d'appui aux familles pauvres et dans la lutte contre les maladies incurables et la prise en charge des orphelins. En outre, ces initiatives jouent un rôle important, responsable et de pionnier dans la mesure où elles prouvent de bonnes valeurs, une bonne conduite, servent de plus hauts intérêts, diffusent une culture de paix et luttent contre

les mauvaises habitudes. Tout cela aura une incidence positive s'agissant de promouvoir le rôle du sport en tant que moyen de renforcer et diffuser les valeurs de paix et de développement et de mettre en relief les vertus morales et la tolérance dans un pays qui sort d'un conflit ou d'une guerre pour en faire, grâce aux sports, une oasis de compréhension, d'amour et de progrès.

La délégation soudanaise voudrait présenter à l'Assemblée générale une proposition aux termes de laquelle l'ONU pourrait appuyer une initiative sur les sports en coopération avec la FIFA, le Comité international olympique et l'Union africaine de football en vue de reconstruire et de remettre en état les infrastructures des pays sortant d'un conflit et d'une guerre, généralement en Afrique et dans mon pays en particulier.

M. Chabar (Maroc) : Ma délégation remercie le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : les perspectives d'avenir » (A/61/373) et se félicite des informations pertinentes qu'il contient, notamment le Plan d'action qui trace la feuille de route pour les trois années à venir pour le renforcement des partenariats par le biais du sport en tant que moyen de promotion des programmes de développement et de la paix.

Il est important de souligner que le sport et l'éducation physique constituent des moyens importants pour la promotion de la tolérance, de la culture de la paix, comme ils répondent de manière adéquate au rapprochement entre les peuples. Le Royaume du Maroc appuie, à cet égard, les activités du Bureau du sport au service du développement et de la paix des Nations Unies à New York et invite les États Membres à mettre à sa disposition les ressources nécessaires afin de lui permettre de s'acquitter convenablement de son mandat.

Le Royaume du Maroc, qui a intégré, depuis plusieurs années, le sport dans son système éducatif et scolaire, s'est employé à faire de cette discipline un moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. À ce titre, il a participé activement à la célébration de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en 2005. Un centre national de coordination a été créé à cet effet. Le dynamisme du Royaume du Maroc dans ce domaine, procède de sa conviction profonde que le sport est devenu un puissant partenaire de développement grâce au rôle important qu'il peut

jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et un facteur de rapprochement pour l'avènement d'une paix durable. Il a ainsi décrété « le sport pour tous » parmi ses priorités nationales.

Ma délégation estime à cet effet qu'il est essentiel de maintenir l'élan donné par l'Année internationale et le Plan d'action et encourage les Nations Unies et les autres partenaires à passer des activités de sensibilisation à des activités de mise en œuvre du Plan d'action et à une action de plus vaste portée. Celle-ci est tributaire du renforcement de la coopération et de la coordination entre les États Membres en vue de la création d'une vision commune du rôle du sport au service du développement et de la paix.

Il est, également, nécessaire d'établir un réseau de connaissances et de définir des priorités ayant pour objectifs de promouvoir un sport exemplaire et d'élaborer des politiques sportives assurant la participation de tous. Il est en outre intéressant de multiplier les activités sportives et d'intégrer l'éducation physique dans les politiques de santé publique et autres politiques pertinentes. Dans ce cadre, ma délégation appuie les activités du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et souhaite que son mandat soit maintenu.

Le royaume du Maroc s'est porté coauteur du projet de résolution A/61/L.12 et souhaite son adoption par consensus.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport (A/61/373) présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. Le rapport fait état des réalisations de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005, présente le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix et indique la voie à suivre pour les efforts futurs de l'ONU et de ses États Membres dans le domaine des sports.

La délégation chinoise se félicite de la proposition du Secrétaire général figurant dans le rapport qui vise à intégrer le sport à l'agenda du développement et aux programmes de santé, d'éducation, de développement et de paix et à s'en servir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous convenons que la formule « le sport pour tous » devrait servir de base à une utilisation systématique du sport au service de la paix et du développement. Nous pensons qu'une attention accrue

et des ressources supplémentaires doivent être consacrées à la cause du sport au service du développement et de la paix.

La Chine a une immense population et accorde beaucoup d'attention au sport. En Chine, une relation d'interdépendance est apparue entre le sport et le développement. Ces cinq dernières années, nous avons enregistré d'excellents résultats dans le domaine du développement économique et social de la Chine et du développement rapide des sports. L'année 2006 marque le onzième anniversaire du lancement de l'Esquisse du plan national sur les sports et la santé pour tous. Aujourd'hui, il y a une prise de conscience grandissante des bienfaits du sport au sein du peuple chinois, ce qui conduit à une participation accrue aux sports et aux activités de culture physique. Le sport pour tous au niveau communautaire a permis d'ouvrir un chapitre nouveau dans son développement.

En tant que pays hôte des Jeux olympiques de 2008, les préparatifs de la Chine aux Jeux olympiques battent actuellement leur plein. Pendant les cinq prochaines années, l'objectif général de la Chine dans le domaine des sports sera de tirer parti de l'occasion d'accueillir les Jeux olympiques de 2008 et d'y participer afin d'appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale pour instituer le sport pour tous, obtenir des résultats préliminaires s'agissant de mettre en place un système national du sport et de la bonne forme physique présentant des caractéristiques chinoises, et pour réaliser un développement intégré, coordonné et durable des sports.

En 2007, les douzièmes Jeux olympiques spéciaux d'été se tiendront à Shanghai. C'est la première fois que les Jeux olympiques spéciaux d'été auront lieu dans un pays en développement. Cela appuiera certainement le développement de différentes activités liées aux Jeux olympiques spéciaux et favorisera les efforts déployés par la Chine afin de préserver les droits et les intérêts des handicapés. La Mission permanente de la Chine auprès de l'ONU, de concert avec le gouvernement municipal de Shanghai, le Comité international pour les Jeux olympiques spéciaux, le Comité préparatoire des Jeux olympiques spéciaux à Shanghai et le Bureau des sports de New York organiseront un forum thématique, une réception et une exposition de photos vendredi prochain le 10 novembre. Nous espérons voir toutes les délégations et tous les représentants du Secrétariat participer activement à ces manifestations.

Comme cela a été souligné dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), les sports peuvent favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension. La délégation chinoise tient à réaffirmer en cette occasion que nous sommes prêts à nous unir à d'autres États Membres pour œuvrer à la cause du sport au service du développement et de la paix. Nous allons l'intégrer dans notre vision de l'édification d'une société harmonieuse et, à partir de cette base de travail, nous contribuerons aux efforts conjoints en faveur de la paix, du développement et de la prospérité au niveau international.

M^{me} Picco (Monaco) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général pour son rapport dans lequel il a présenté le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix (A/61/373), que nous adopterons en fin de séance, et de féliciter le Conseiller spécial du Secrétaire général ainsi que les membres du Bureau du sport au service du développement et de la paix pour le travail accompli et, en particulier, pour le succès rencontré par le premier Sommet mondial des jeunes dirigeants qui vient de s'achever à New York.

Toute initiative visant à faciliter la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doit être saisie. Le sport, en tant que vecteur du développement et de la paix, transcende les générations, les cultures et les croyances.

Sous l'impulsion de ses Princes et en particulier de S. A. S. le Prince Albert II, membre du Comité international olympique et sportif accompli, qui a participé à cinq Olympiades, la Principauté de Monaco s'est toujours attachée à promouvoir le sport en tant qu'instrument de paix, par exemple pour l'instauration de la trêve olympique.

Elle accueille donc avec grande satisfaction la reconnaissance à sa juste valeur du rôle de l'éducation physique et du sport dans la dissémination des valeurs et principes essentiels que sont la solidarité, la tolérance, la culture de paix, l'égalité des sexes, la reconnaissance des besoins particuliers des handicapés ou le dialogue interculturel. Ces valeurs figurent dans la Charte de l'Organisation. Le sport, comme la culture, est un moyen extraordinaire de faire communiquer les êtres. Nous estimons que le sport est l'un des éléments indispensables à une véritable alliance des civilisations.

De plus, l'implication de champions mondialement reconnus et admirés en qualité d'ambassadeurs de bonne volonté est un atout exceptionnel, car ils peuvent, mieux que quiconque, transmettre à la jeunesse les idéaux des Nations Unies et promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La Principauté de Monaco organise des manifestations sportives de renom. À l'occasion de certaines de ces compétitions, les athlètes présents participent à des épreuves au bénéfice d'organisations non gouvernementales locales qui œuvrent dans le domaine du développement. À l'initiative de la Jeune Chambre économique monégasque, une course-relais d'une semaine est organisée depuis plusieurs années. À l'occasion de cette course, intitulée « No Finish Line », la promotion des droits de l'enfant reçoit le soutien de plusieurs générations de participants.

Adultes et enfants s'unissent dans l'effort pour la défense d'une cause juste tout en accomplissant une activité saine. Dans le cadre de la préparation de cette course, les enfants et leurs enseignants sont aussi amenés à réfléchir à la motivation qui la soutient au-delà de leur environnement familial.

Chaque année, la Principauté organise en outre la Journée « Special Olympics Monaco » durant laquelle cinquante-deux athlètes handicapés appartenant à huit équipes européennes suscitent l'admiration. En octobre 2007, la délégation monégasque participera aux Jeux olympiques spéciaux, à Shanghai, en Chine.

Monaco accueillera également en 2007 les Jeux des Petits États d'Europe. Il s'agit d'une manifestation sportive créée en 1984, qui reçoit tous les deux ans les athlètes de huit petits États d'Europe dans le meilleur esprit sportif. Nous espérons que cet événement, qui bénéficie du patronage du Comité international olympique, permettra de mettre en évidence le rôle du sport au service de la paix et du développement.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole pour souligner notre appui au projet de résolution intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » (A/61/L.12). Le Chili a rejoint avec enthousiasme le consensus de l'Assemblée générale, mû par la conviction que le sport joue un rôle efficace non seulement en tant que vecteur de paix et de développement, mais aussi pour contribuer à la création d'un environnement de tolérance et de dialogue, si nécessaire dans le monde d'aujourd'hui.

Nous tenons à saisir cette occasion pour féliciter la Tunisie du travail qu'elle a accompli pour l'élaboration de ce nouveau projet de résolution. Dans ce projet de résolution, je voudrais mettre en exergue l'intérêt que nous portons au Plan d'action présenté par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : les perspectives d'avenir » (A/61/373), qui nous semble un excellent outil pour les trois prochaines années, de nature à nous permettre de coordonner les efforts des gouvernements, de la société civile et des organismes multilatéraux et aussi d'élargir et renforcer les plans et programmes en cours dans ce domaine au sein de chacun de nos pays.

Le Plan d'action doit aussi nous permettre de donner un élan à une culture mondiale du sport parmi les jeunes, les adultes et les personnes du troisième âge, en incluant bien entendu les sportifs handicapés; parmi les habitants des pays développés et des pays en développement; parmi les femmes, les hommes et les enfants, afin d'améliorer la qualité de vie et contribuer à la création d'un monde moins violent, plus sain et plus tolérant. Nous pensons qu'il nous faut moins de balles et plus de ballons, moins de conflits et plus de coopération sportive pour la paix et le développement.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner le rôle important joué par M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi que celui de M. Djibril Diallo, Directeur du Bureau du sport au service du développement et de la paix, ici à New York.

Je voudrais aussi rappeler que le Chili a dès le début œuvré à la promotion de ces objectifs communs. Cela s'est traduit par la proposition formulée par mon pays d'inclure dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) le paragraphe 145, qui traite de la nécessité de souligner que les sports peuvent favoriser la paix et le développement entre les peuples.

Même si ce qui a été réalisé jusqu'à présent est très important, il reste beaucoup à faire. Nous sommes en faveur de la création de partenariats en vue de mobiliser des ressources et renforcer les capacités nationales, notamment avec le secteur privé et la société civile. Dans ce contexte, les fondations, les organisations non gouvernementales et les fédérations sportives ont un rôle central à jouer.

Le Chili croit fermement que l'adoption du projet de résolution à l'examen peut fournir une excellente base pour la réalisation intégrale des objectifs de développement qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. En tant que membre actif du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, le Chili se félicite des travaux réalisés en 2006 et pense que, pour rendre pérennes ces réalisations, il nous faut de nouvelles initiatives précises visant à intégrer le sport dans les plans et programmes en faveur du développement et de la paix, aussi bien au niveau national que sur le plan international. C'est pourquoi nous nous engageons dès maintenant à continuer de jouer un rôle actif et d'œuvrer de concert avec d'autres pour atteindre ces nobles objectifs.

M. Zheglov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le sport, la paix et le développement sont des concepts étroitement liés. L'absence de guerre est une condition indispensable pour favoriser la compétition sportive. Le sport rapproche les peuples; l'esprit de compétition dans le sport ne signifie pas que des ennemis se combattent, mais que des partenaires œuvrent ensemble pour le développement. À cette époque de mondialisation où nous faisons face à de nouvelles difficultés et menaces et où le dialogue entre les civilisations est essentiel, nous sommes convaincus que la coopération dans le domaine du sport peut grandement contribuer à lutter contre la haine nationale et religieuse et à renforcer la communauté internationale. Puissant instrument d'apprentissage du respect mutuel et de la tolérance, le sport peut être un moyen de combattre les idéologies terroristes et l'intolérance. Ce constat est mis en lumière par les résultats concrets obtenus au cours de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, qui a considérablement contribué à régler diverses questions sociales, économiques. Dans le cadre de l'Année internationale du sport, une conférence internationale de haut niveau sur le sport et la paix a eu lieu à Moscou : elle a donné un nouvel élan aux efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir les conflits, éviter les antagonismes et les agressions et promouvoir la paix et la bonne entente.

Le Président et le Gouvernement de la Fédération de Russie attachent une importance prioritaire à la diffusion dans le pays des valeurs humanistes du sport. Dans cet esprit, en janvier 2006, la Russie a adopté un programme fédéral spécial pour le développement de l'éducation physique et du sport pour la période 2006-2015. Le programme a pour but de tripler le nombre de

personnes qui pratiquent des activités sportives et d'accroître considérablement les moyens matériels et techniques pour développer le sport. Nous accordons une importance particulière à la propagation des nobles idéaux du sport et de l'esprit olympique parmi les enfants et les jeunes gens. Ces derniers temps, le nombre de compétitions internationales importantes organisées en Russie a augmenté. En 2006, notre pays a accueilli le championnat du monde d'athlétisme, le championnat du monde de football féminin et le championnat européen de lutte et de tir, ainsi que des compétitions de niveau européen et mondial de water-polo, de judo et de nage libre. Nous nous concentrons maintenant sur notre proposition d'accueillir, à Sochi, les Jeux olympiques d'hiver 2014 et les Jeux paralympiques. Nous sommes convaincus que l'organisation de Jeux olympiques dans notre pays imprimera un formidable élan au développement des sports olympiques.

La Russie apprécie hautement les activités de l'ONU visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine sportif et à réaffirmer les idéaux du sport. Nous nous félicitons des initiatives menées conjointement par l'ONU et le Comité international olympique pour promouvoir et développer le sport et les activités physiques, pour élaborer des programmes relatifs à l'éducation et à la santé, ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la lutte contre la faim et à l'amélioration de condition de la femme. Selon nous, appuyer le sport, notamment au niveau politique, peut aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur le sport au service de la paix et du développement (A/61/373). La Russie est coauteur du projet de résolution A/61/L.12 présenté par la Tunisie et intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Nous demandons d'appuyer ce document constructif.

M. Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, a joué un rôle actif à cet égard. Nous sommes prêts à poursuivre notre fructueuse collaboration avec le Conseiller spécial et sommes pleinement favorables au maintien du Bureau de New York pour le sport au service du développement et de la paix, dirigé par M. Djibril Diallo.

Le sport est un langage universel de communication. Du fait de la participation de représentants de différents pays, de différentes cultures

et confessions aux manifestations sportives, on peut dire que le sport est un important instrument de diplomatie au service de la culture de paix et du dialogue entre les civilisations. Comme Pierre de Coubertin l'a déclaré, le sport est un véritable ambassadeur de la paix, un pont entre les peuples qui favorise l'amitié et la compréhension mutuelle. Il est primordial d'utiliser pleinement ce potentiel.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Il est communément admis que le sport peut contribuer à un climat de tolérance et de compréhension. Le sport et l'éducation physique peuvent encourager la solidarité et la coopération, de manière à promouvoir la tolérance, une culture de paix, l'égalité sociale et l'égalité entre hommes et femmes, l'octroi de ressources suffisantes pour couvrir les besoins particuliers des personnes handicapées et promouvoir le dialogue interculturel et la cohésion sociale.

L'Année internationale du sport et de l'éducation physique, 2005, a suscité beaucoup d'attention sur la question de l'importance du sport pour la paix et le développement. L'élan créé par l'Année internationale a permis de jeter les bases d'un suivi important. À cet égard, il est essentiel de renforcer le lien évident entre la possibilité de pratiquer le sport et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs plus généraux de développement durable et de paix.

Les initiatives basées sur le sport doivent faire partie des efforts visant à atteindre les OMD. L'intégration et l'association du sport au développement et à la paix dans les programmes et politiques de développement sont essentielles à cette fin. La Norvège appuie la stratégie selon laquelle le « sport pour tous » doit être le fondement de l'usage systématique du sport au service du développement et de la paix. Le moyen le plus efficace de promouvoir le sport pour tous est de recourir aux écoles. Le sport doit être intégré dans les programmes éducatifs à tous les niveaux.

L'ONU peut manifestement contribuer à mettre le sport au service du développement et de la paix. Elle doit promouvoir la mise en œuvre de partenariats, d'initiatives et de projets de développement. Les partenariats se sont avérés être une démarche utile pour encourager et coordonner les activités sportives au service du développement et de la paix. Ils peuvent également jeter les bases d'une intégration efficace du sport au service du développement et de

la paix dans des politiques et programmes de développement national.

Il convient de lancer des programmes sportifs pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes. Des efforts concertés sont nécessaires pour faire progresser la question des femmes et du sport. Le processus de suivi doit être plus systématique et efficace pour appuyer une approche soucieuse de l'égalité des sexes. Il convient d'intensifier les efforts dans le domaine du sport pour accroître la sensibilisation et les actions destinées à encourager la paix. À cet égard, la pleine application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité est importante.

La Norvège appuie le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix, présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/61/373). Le Plan d'action a pour but de tirer parti de toutes les possibilités qu'offre le sport en tant que moyen efficace et rentable d'aider les États Membres à atteindre les OMD d'ici à 2015 et de réaliser les objectifs plus généraux de développement et de paix durables. L'objectif est d'étendre et de renforcer les partenariats et les programmes et projets ayant trait au sport au service du développement et de la paix, ainsi que les activités de sensibilisation et de communication.

À cet égard, je voudrais souligner le travail important réalisé par la société civile. En particulier, la Norvège a été fière d'appuyer l'organisation humanitaire internationale non gouvernementale Right to Play, dirigée par le Norvégien Johann Olav Koss, quatre fois médaillé d'or olympique, qui met en œuvre des programmes dans près de 30 pays. Nous sommes tout aussi impressionnés par l'action de l'association kényane Mathare Youth Sports Association auprès des enfants et des jeunes des bidonvilles.

La Norvège tient également à saluer l'œuvre accomplie avec dévouement dans ce domaine par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, M. Adolf Ogi. Il a véritablement contribué à faire avancer cette importante cause.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue et ami, l'Ambassadeur Hachani, de la Tunisie, d'avoir cette année encore présenté cet important projet de résolution.

Le ferme attachement du Gouvernement italien à ce nouveau domaine d'activités de l'ONU ne doit faire aucun doute. Notre Ministre des sports et de la jeunesse vient de le réaffirmer dans la déclaration qu'elle a prononcée ici même dimanche dernier, à l'occasion de l'ouverture du Sommet mondial des jeunes dirigeants organisé par le Bureau des Nations Unies à New York pour le sport au service de la paix et du développement.

L'Italie participe activement aux travaux du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix. Je tiens d'ailleurs à louer les efforts que le Bureau pour le sport au service de la paix et du développement déploie sous la direction passionnée et enthousiaste du Conseiller spécial, M. Ogi, et de M. Djibril Diallo, qui méritent tout deux nos plus vifs et sincères remerciements. Rappelons que l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Eliasson, a pour habitude de dire que rien n'arrive sans passion et que, sans compassion, c'est le mal qui arrive. Je dois dire que Djibril Diallo, Directeur du nouveau Bureau des Nations Unies, ne manque ni de passion ni de compassion.

L'Italie est heureuse de se porter, cette année encore, coauteur du projet de résolution. Je ne répéterai pas les propos que j'ai tenus l'an dernier sur la question, mes collègues qui m'ont précédé dans le débat de ce soir ayant déjà tout dit avec beaucoup d'éloquence. Nous connaissons et mesurons tous le nouveau rôle majeur du sport dans la réalisation des objectifs poursuivis par l'ONU en matière de paix, de développement, d'éducation et de santé.

Maintenant que nous sommes parvenus à un large consensus sur le fondement de la stratégie à mettre en œuvre dans ce domaine, l'heure est désormais à l'action.

Ce que je tiens à souligner aujourd'hui, c'est la responsabilité des États Membres et du système des Nations Unies de mettre en œuvre ce projet de résolution dès qu'il sera adopté. Ce texte appelle tous les États Membres à prendre des dispositions spécifiques. Il nous engage tous à prendre des mesures concrètes en vue de concrétiser sur le terrain la stratégie des Nations Unies.

Nous sommes invités à intégrer et à prendre en compte le sport dans nos programmes de développement afin que la stratégie ait des effets bénéfiques directs, par exemple, dans les pays les moins avancés. Plus précisément, nous sommes invités

à aider les pays les moins avancés à se doter des moyens nécessaires pour mettre en place des programmes dans le domaine du sport.

À cette fin, nous sommes également encouragés à promouvoir des mécanismes de financement novateurs et des arrangements et, enfin, à mobiliser la société civile à travers la participation des organisations sportives, des athlètes et du secteur privé.

Les Nations Unies, c'est nous. C'est donc notre crédibilité qui est en jeu, la crédibilité de l'Assemblée générale et de son rôle revitalisé. Lorsque nous nous réunirons de nouveau dans cette salle, l'an prochain, pour dresser le bilan de la situation, nous devons prouver que nous faisons des progrès et des efforts concrets dans ce domaine. Nous devons montrer que nous avons obtenu des résultats et que nous continuons d'en obtenir parce que nous avons un projet mobilisateur et la volonté politique de le mettre en œuvre.

M. Psiachas (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce est fière de s'être portée coauteur du projet de résolution sur le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. La Grèce continue par ailleurs d'œuvrer en faveur de la trêve olympique, noble cause qui remonte à l'Antiquité.

La communauté internationale est de plus en plus consciente de la capacité exceptionnelle du sport à diffuser le message de la paix et à favoriser le développement. La Grèce qui, la dernière fois, a accueilli les Jeux olympiques au lieu même de leur naissance et qui, soit dit en passant, est le champion européen en titre de football et de basket-ball, adhère sans réserve au Plan d'action proposé par le Secrétaire général et a hâte de développer des synergies avec les gouvernements, les organisations sportives et le secteur privé.

La Grèce adresse ses plus vifs remerciements et ses sincères félicitations au Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi qu'au Bureau pour le sport au service du développement et de la paix, pour les ambitieuses initiatives qu'ils mènent dans ce domaine.

M. Lutterotti (Autriche) (*parle en anglais*) : Le sport est véritablement – pour reprendre les termes employés par le Secrétaire général – un langage universel et un puissant facteur de rapprochement des personnes, indépendamment de leurs origines, de leur

appartenance sociale, de leurs convictions religieuses et de leur statut économique.

L'Autriche est fermement convaincue que le sport a le pouvoir de contribuer au développement et à la paix. Le sport est un moyen efficace et peu coûteux d'avancer dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, auxquels l'Autriche adhère sans réserve. Nous notons avec satisfaction que l'Année internationale du sport et de l'éducation physique célébrée en 2005 a déclenché une formidable dynamique dans le monde entier. Cette dynamique a été renforcée à l'occasion du Sommet mondial des jeunes dirigeants récemment tenu à New York. Il nous appartient désormais de la mettre à profit. Nous saluons à cet égard le rapport du Secrétaire général et le Plan d'action qu'il y propose. Le sport, entendu comme moyen de promouvoir la paix et le développement, doit continuer de figurer au premier rang de nos priorités.

Nous adressons nos félicitations au Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, M. Adolf Ogi, pour ses efforts inlassables, énergiques et pragmatiques. Nous espérons qu'il continuera de remplir ses fonctions avec l'appui du système des Nations Unies. Nous adressons aussi des remerciements particuliers au Bureau de New York pour le sport au service du développement et de la paix, que dirige avec habileté M. Djibril Diallo.

L'Autriche accueille favorablement le projet de résolution A/61/L.12 sur « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Nous remercions la Tunisie de s'être occupée

de la rédaction et de la négociation du projet de résolution. Ma délégation est heureuse de s'en être portée coauteur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.12, intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ».

Quatre pays de plus se sont portés coauteurs : le Cameroun, les Émirats arabes unis, Maurice et le Portugal.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/61/L.12?

Le projet de résolution A/61/L.12 est adopté (résolution 61/10).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite conclure son examen du point 49 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : J'informe les membres que l'examen de la question 45 de l'ordre du jour, intitulée « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain », a été reporté à une date ultérieure à la demande de l'auteur du projet de résolution y afférent.

La séance est levée à 18 heures.